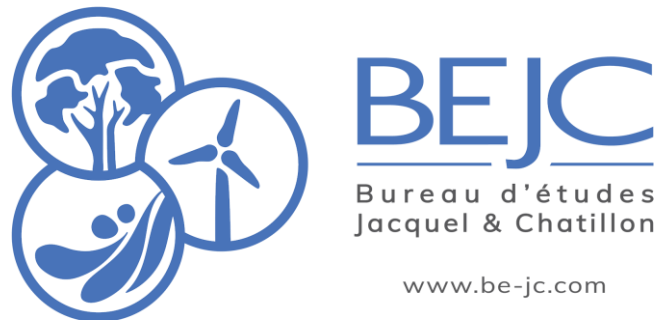


PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE
PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE
SUR UNE PARCELLE A MANONCOURT-EN-WOËVRE
ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Commune de Manoncourt-en-Woëvre
Département de Meurthe-et-Moselle (54)

Société Porteuse :

EI MONSIEUR CEZARD PIERRE
5 RUE BASSE
54470 LIRONVILLE



Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
3, quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

JUIN 2025

INTERVENANTS

REFERENT

Réalisation du pré-diagnostic écologique	
Bureau d'études JACQUEL & CHATILLON	<u>Contact :</u> M. Thomas DUBANCHET <i>(Directeur d'agences)</i> t.dubanchet@be-jc.com <u>Prospection :</u> M. Pierre MARTIN <i>(Chargé d'études écologue – Ingénieur agronome spécialité gestion des milieux naturels)</i> p.martin@be-jc.com Mme Marine DONEY <i>(Chargée d'études écologue – Master Science de la mer)</i> m.doney@be-jc.com <u>Rédaction :</u> M. Antoine HORBOWA <i>(Chargé d'études écologue – Ingénieur en génie de l'environnement)</i> a.horbowa@be-jc.com
 BEJC Bureau d'études Jacquel & Chatillon www.be-jc.com	3, quai des Arts 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE <u>Téléphone</u> : 03.26.21.01.97

MONSIEUR CEZARD PIERRE	<u>Contact :</u> M. Pierre CEZARD EI MONSIEUR CEZARD PIERRE 5 RUE BASSE 54470 LIRONVILLE pierreczd@gmail.com <u>Portable</u> : 06.81.62.20.65



SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE	9
I.1. PRESENTATION DU PROJET	10
I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D’ETUDE	11
CHAPITRE II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	12
II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE	13
II.1.1. ZONAGE D’INVENTAIRES	13
II.1.2. LES ESPACES NATURELS PROTEGES (ENP)	16
II.1.3. ZONES DE GESTION CONCERTEES	16
II.1.4. ESPECES SOUMISES A DES PLANS D’ACTIONS	21
II.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES	21
II.3. BASES DE DONNEES NATURALISTES	26
II.3.1. ESPECES FLORISTIQUES	26
II.3.2. ESPECES FAUNISTIQUES	26
CHAPITRE III. DIAGNOSTIC DE SITE	32
III.1. METHODOLOGIE DEPLOYEE	33
III.1.1. SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR SITE	33
III.1.2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS	33
III.1.3. DETAILS DES PROTOCOLES D’INVENTAIRES DEPLOYES	33
III.2. EXPERTISES DE TERRAINS	34
III.2.1. HABITATS NATURELS	34
III.2.2. FLORE	36
III.2.3. FAUNE	37
III.3. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	39
III.4. EFFETS POTENTIELS DU PROJET	40
CHAPITRE IV. CONCLUSION	41
ANNEXES	45
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	43
SIGLES	44

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

Carte 1 : Zone d'implantation du projet (Source : BEJC).....

10

Carte 2 : Localisation du projet dans le département de la Meurthe-et-Moselle (Source : BEJC).....

10

Carte 3 : Périmètres d'étude du projet (Source : BEJC).....

11

Carte 4 : ZNIEFF de type I et de type II et ZICO au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

13

Carte 5 : Zones Natura 2000 sur le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

15

Carte 6 : Parc Naturel Régional sur le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

17

Carte 7 : SCEN dans la zone d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

18

Carte 8 : Localisation des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité dans le périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données Géoportail 2023).....

19

Carte 9 : Milieux potentiellement humides aux alentours de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest).....

20

Carte 10 : Milieux potentiellement humides à proximité directe de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest).....

20

Carte 11 : Carte schématique de la Trame Verte et Bleue de la région Grand-Est (Source : Biodiversité Grand Est).....

22

Carte 12 : Corridors écologiques harmonisés dans la région Grand Est (Source : DREAL Grand Est).....

23

Carte 13 : Réseau hydrographique dans la région Grand Est (Source : DREAL Grand Est).....

24

Carte 14 : Trames verte et bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données du SRCE Grand Est).....

25

Carte 15 : Détail des habitats de l'aire d'étude (Source : BEJC).....

35

Figure

Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN).....

22

Photo

Photo 1 : Flambé (*Iphiclides podalirius*) (Source : INPN, P. Gourdain).....

28

Photo 2 : Grue cendrée (*Grus grus*) (Source : INPN, S. Wroza).....

31

Photo 3 : Cigogne noire (*Ciconia nigra*) (Source : INPN, P. Gourdain).....

31

Photo 4 : Effraie des clochers (*Tyto alba*) (Source : INPN, S. Uriot).....

31

Photo 5 : Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) (Source : INPN, S. Wroza).....

31

Photo 6 : Prairie de la parcelle (Source : BEJC).....

34

Tableaux

Tableau 1 : Détails des ZNIEFF les plus proches (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

14

Tableau 2 : Détail des zones Natura 2000 du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

15

Tableau 3 : Distance des SCEN par rapport à la ZIP (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023).....

18

Tableau 4 : Statut de protection et déterminants des espèces recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre (Source : BEJC, d'après données des Listes communales de l'INPN et du Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine).....

26

Tableau 5 : HerpétoFaune recensée sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l'INPN).....

27

Tableau 6: EntomoFaune recensée sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l'INPN).....

27

Tableau 7 : Espèces de Mammifères recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l'INPN).....

28

Tableau 8 : Statut de protection et déterminants des espèces aviFaune recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre (Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l'INPN).....

29

Tableau 9 : Dates et conditions de la prospection sur site (Source : BEJC).....

33

Tableau 10 : Liste et qualification des intervenants (Source : BEJC).....

33

Tableau 11 : Synthèse des habitats présents sur le site étudié.....

35

Tableau 12 : Plantes inventoriées lors du passage sur site et leur statut (Source : BEJC).....

36

Tableau 13 : EntomoFaune observée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC).....

37

Tableau 14 : AviFaune recensée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC).....

38

Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d'étude (Source : BEJC).....

39



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : ZNIEFF DU TERRITOIRE D’ETUDE ET DISTANCE AU PROJET D’INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DE MANONCOURT-EN-WOËVRE (SOURCE : BEJC, D’APRES DONNEES MNHN 2023)

ANNEXE II : LISTE DE LA FLORE DEJA OBSERVEE SUR LA COMMUNE (SOURCE : BEJC, D’APRES DONNEES DE L’INPN ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE ALSACE-LORRAINE)

INTRODUCTION



Le présent document constitue une restitution de la mission pré-diagnostic écologique conduite par le bureau d’études Jacquel & Chatillon dans le cadre projet d’une installation photovoltaïque sur une parcelle agricole par la société EI MONSIEUR CEZARD PIERRE sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre dans le département de la Meurthe-et-Moselle (54). Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière d’autorisation environnementale, la société EI MONSIEUR CEZARD PIERRE souhaite disposer d’un pré-diagnostic Faune/Flore du site choisi.

Un pré-diagnostic écologique ne se substitue en aucun cas à une expertise écologique approfondie avec des sorties sur le terrain en périodes optimales pour chaque taxon étudié. **Le pré-diagnostic ne répond donc pas aux exigences des services de l’Etat vis-à-vis des dossiers de demande d’autorisation où une étude écologique approfondie peut être nécessaire.**

L’objectif de cette étude est d’analyser la zone d’étude selon une vision écologique afin de connaître la Faune et la Flore présentes au sein du site. Le pré-diagnostic aura aussi pour but d’étudier les fonctionnalités du milieu favorables à l’accomplissement d’une partie ou de l’intégralité du cycle biologique des espèces pouvant être contactées in situ. Cette étude a uniquement pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet.

Le rapport intègre les volets suivants :

- La compilation et l’analyse des données bibliographiques (zonages d’inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes, ...) ;
- Les observations réalisées suite à une visite de site par un écologue ;
- La synthèse des enjeux potentiels identifiés.

CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE

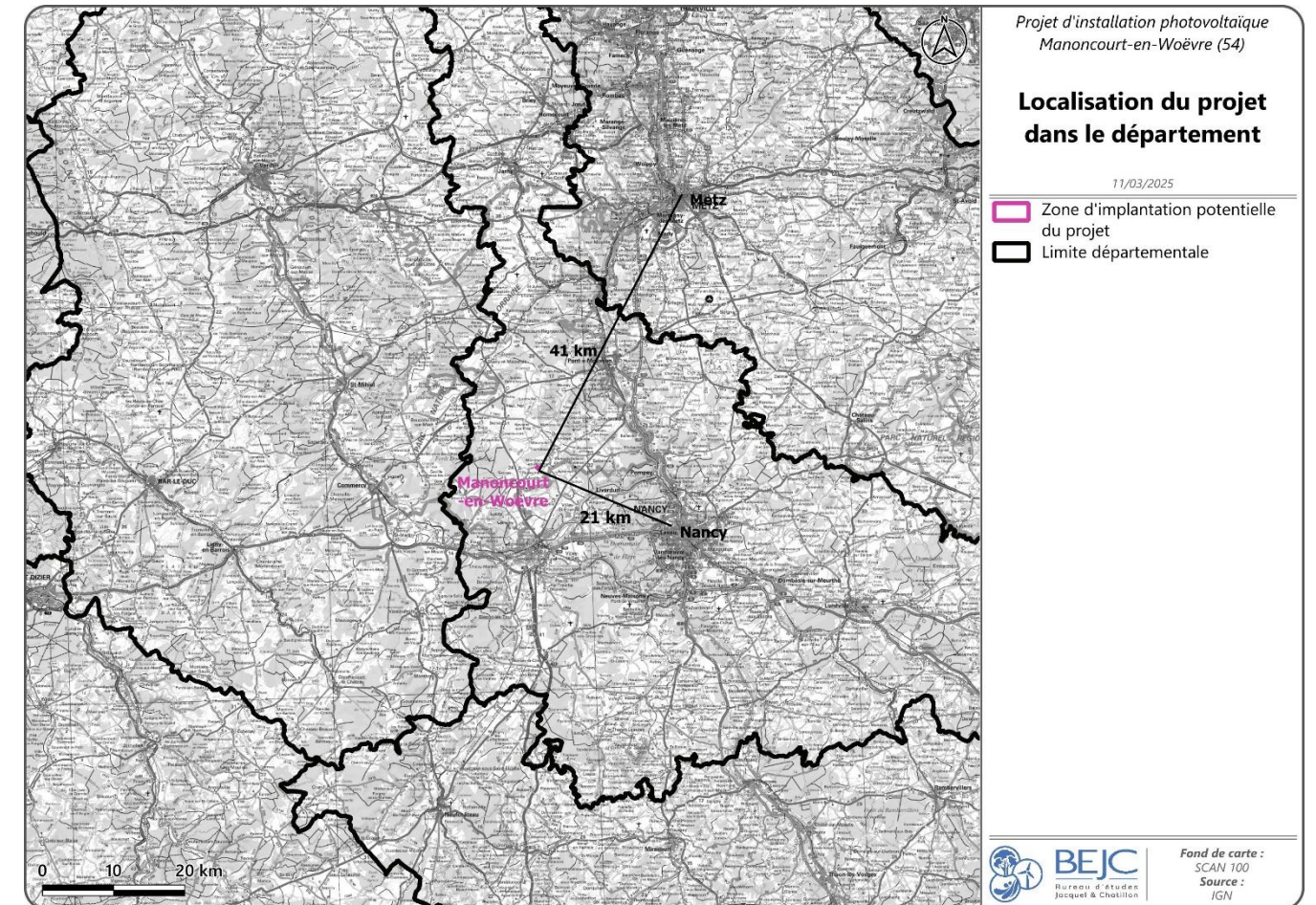
I.1. PRESENTATION DU PROJET

La zone d'implantation du projet recouvre une surface totale d'environ 2.5 ha (Carte 1). Elle correspond à une surface de prairie sur une unique parcelle.



Carte 1 : Zone d'implantation du projet (Source : BEJC)

Le projet se situe dans l'Est du département de Meurthe-et-Moselle, à 21 km de distance de Nancy et 41 km de Metz (Carte 2).



Carte 2 : Localisation du projet dans le département de la Meurthe-et-Moselle (Source : BEJC)

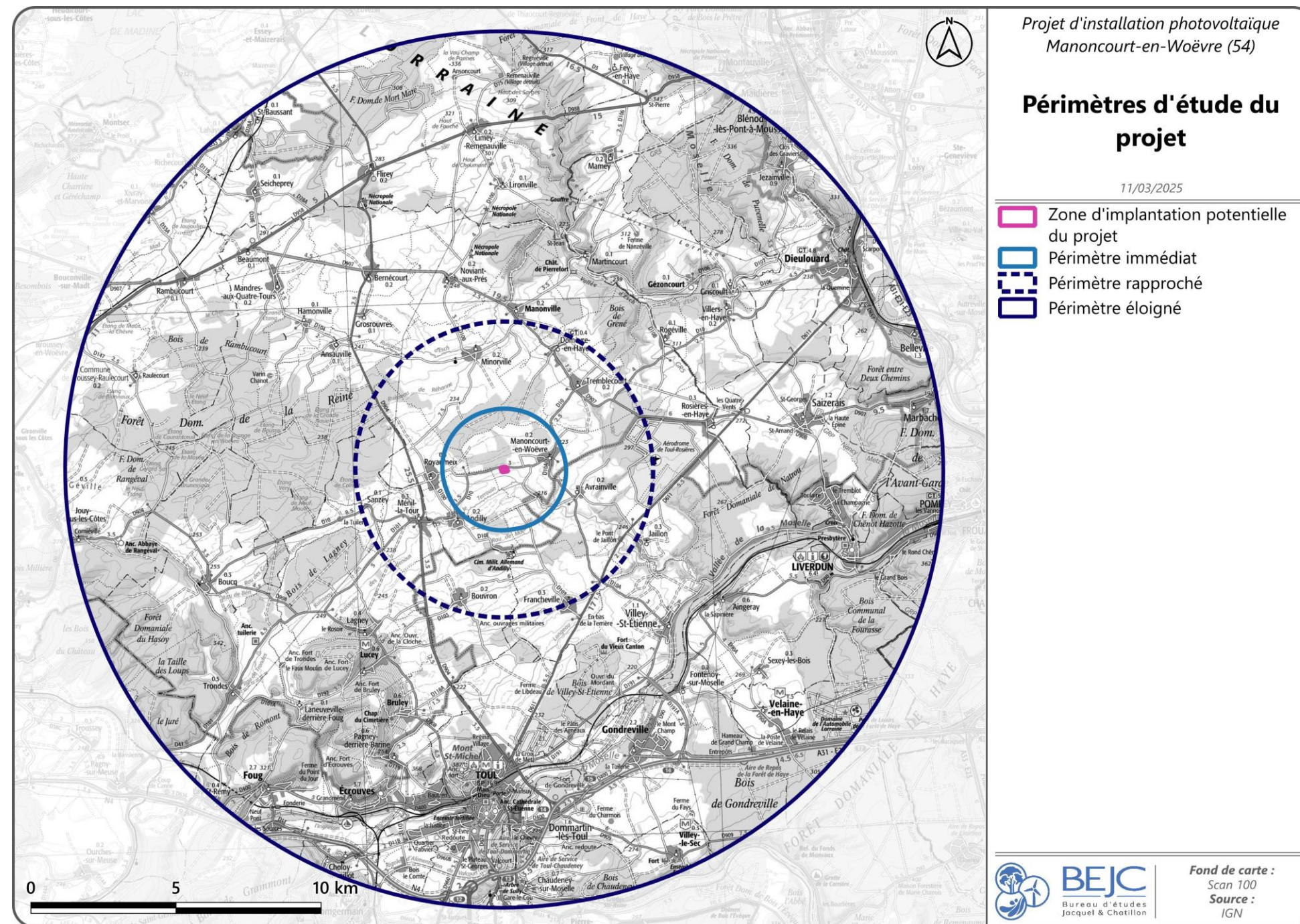
L'objectif de la mission est de pré-identifier les enjeux écologiques potentiellement présents au droit du projet et à ses abords immédiats.

Le rapport intègre les volets suivants :

- La compilation et l'analyse des données bibliographiques (zonages d'inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes, etc) ;
- La synthèse des enjeux potentiels identifiés.

I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE

L'aire d'étude doit être pertinente par rapport aux caractéristiques du terrain. Elle varie en fonction des thématiques à étudier et de la réalité du terrain. En ce qui concerne le pré-diagnostic en lui-même, le périmètre d'étude est restreint à la zone d'implantation du projet et aux alentours directs (Carte 1). Une lecture de l'environnement avoisinant peut être intéressante afin d'obtenir une vision plus globale. Une mise en relation pourrait être notamment nécessaire si une concentration trop importante de zones Natura 2000 était observée par exemple. L'aire d'étude de l'analyse bibliographique s'étendra sur un périmètre élargi de 15 km autour de la zone d'implantation du projet et se découpe en 4 parties : la zone d'implantation potentielle (ZIP), le périmètre immédiat (2 km autour de la ZIP) afin de prendre en compte les abords immédiats susceptibles de subir les incidences directes et indirectes du projet, le périmètre rapproché (5 km autour de la ZIP) au sein duquel tous les espaces naturels sont listés et détaillés, et enfin le périmètre éloigné (15 km autour de la ZIP) au sein duquel tous les espaces naturels sont listés. L'ensemble des zones d'inventaires et des espaces naturels protégés, leur proximité au projet et leurs possibles connexions avec le milieu de la zone d'implantation sera étudié au sein de ce périmètre éloigné du projet (Carte 3).



Carte 3 : Périmètres d'étude du projet (Source : BEJC)



CHAPITRE II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

II.1.1. ZONAGE D'INVENTAIRES

II.1.1.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

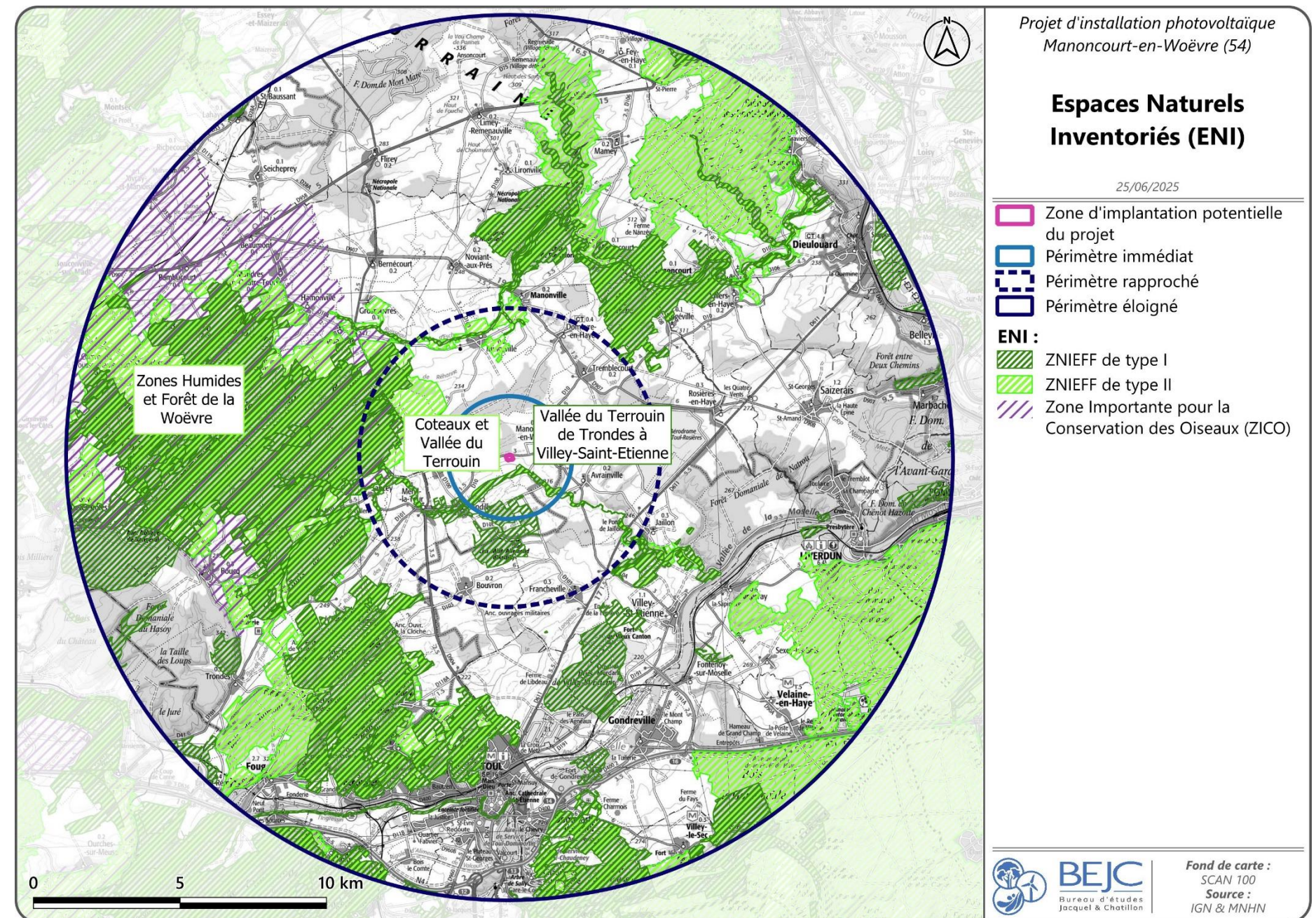
Depuis 1982, les ZNIEFF sont des sites d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats qu'ils renferment (type I) ou de grands ensembles naturels offrant des potentialités biologiques importantes (type II).

Cet inventaire est devenu aujourd'hui l'un des éléments majeurs de la politique nationale de protection de la biodiversité. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire comme les parcs photovoltaïques. Cependant, si l'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique nécessitant une attention particulière, il n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il existe à ce jour près de 19 000 ZNIEFF sur l'ensemble du territoire français (environ 17 000 de type I et 2 000 de type II).

La Carte 4 ci-contre cartographie les 72 ZNIEFF présentes au sein du périmètre d'étude. Les distances à la zone d'implantation du projet sont répertoriées dans l'Annexe I. Le site est relativement proche la ZNIEFF de type II intitulée « Coteaux et Vallée du Terrouin » et de celle de type I intitulée « Vallée du Terrouin de Trondes à Villey-Saint-Etienne », toutes deux situées à 265 mètres au Sud du projet, dans le périmètre immédiat. Ces ZNIEFF s'étendent sur 265 hectares. Elles ont essentiellement un intérêt de préservation de divers taxons d'espèces patrimoniales.

La ZNIEFF la plus importante en superficie du périmètre d'étude est celle de type II intitulée « Zones Humides et Forêt de la Woèvre », située à environ 2.5 km de la ZIP, et comprenant des milieux forestiers et humides tout en étant connectée avec d'autres ZNIEFF.

Les détails des ZNIEFF et leurs taxons ayant un enjeu non négligeable situés à une distance inférieure à 5 km sont renseignés dans le Tableau 1.



Carte 4 : ZNIEFF de type I et de type II et ZICO au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)



Tableau 1 : Détails des ZNIEFF les plus proches (Source : BEJC, d’après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Orientation par rapport au projet	Superficie (en ha)	Type de ZNIEFF	Enjeux écologiques
410030545	COTEAUX ET VALLEE DU TERROUIN	265	Sud	520	II	Enjeux entomologique, herpétologique, floristique, mammologique et ornithologique.
410015745	VALLEE DU TERROUIN DE TRONDES A VILLEY-SAINT-ETIENNE	265	Sud	341	I	Enjeux entomologique, herpétoFaune, floristique, mammologique et ornithologique.
410015746	GÎTE A CHIROPTERES A ANDILLY	1 253	Sud	367	I	Enjeux floristique, faunistique, mammologique et herpétologique.
410010379	ZONES HUMIDES ET FORETS DE LA WOEVRE	2 594	Ouest	25 381	II	Enjeux écologique, entomologique, floristique, mammologique, herpétologique et ornithologique.
410030459	VALLEE DE L'ESCH ET BOISEMENTS ASSOCIES	3 163	Nord-est	7 510	II	Enjeux écologique, entomologique, floristique, mammologique, herpétologique et ornithologique.
410015894	PRAIRIES DE LA REINE DE BOUCQ A MANDRES-AUX-QUATRES-TOURS	3 492	Ouest	NA	I	NA
410015883	FORET DE LA REINE	3 738	Ouest	5 525	I	Enjeux écologique, entomologique, floristique, mammologique, herpétologique et ornithologique
410015865	RUISSEAU DE L'ESCH D'ANSAUVILLE A JEZAINVILLE	4 090	Nord	274	I	Enjeux écologique, entomologique, floristique, mammologique, herpétologique et ornithologique
410015856	VALLEE ET COTEAU DU TERROUIN A JAILLON ET FRANCHEVILLE	4 819	Sud-est	28	I	Enjeux écologique, entomologique, floristique, mammologique, herpétologique et ornithologique
410030157	GITES A CHIROPTERES A ROGEVILLE	4 878	Nord-est	1 021	I	Enjeux écologique, entomologique, floristique, mammologique, herpétologique et ornithologique

II.1.1.2. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Depuis 1989, les ZICO sont des zones d’inventaires d’Oiseaux réalisées pour un programme mis en place par l’ONG Birdlife International. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d’Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

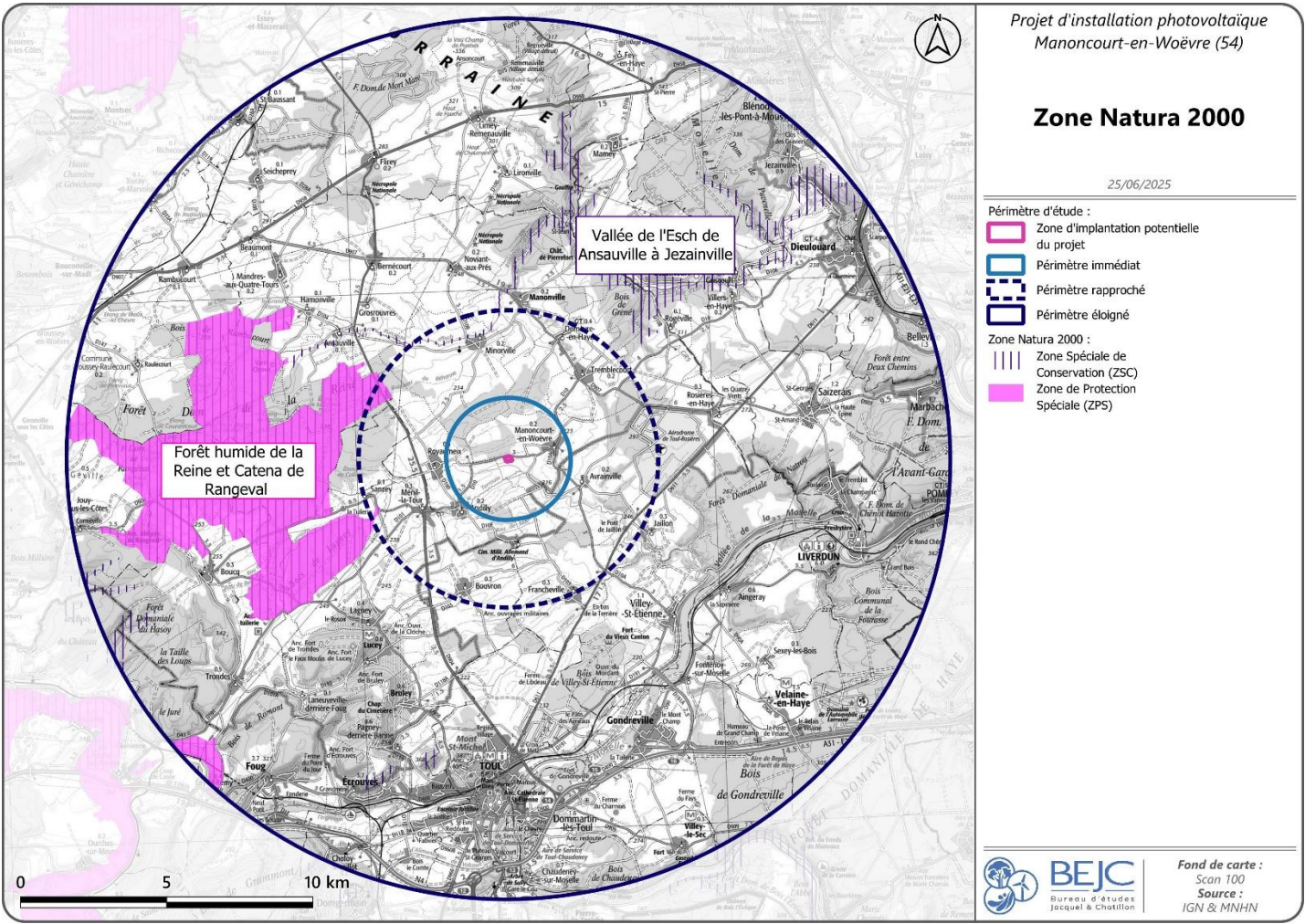
On dénombre 285 ZICO en France. **Une est recensée dans le périmètre d’étude du projet.** Intitulée « Forêt de la Reine », elle englobe en partie la ZNIEFF de Type I du même nom et se situe à l’Ouest de la ZIP à partir du périmètre rapproché et s’étend dans le périmètre éloigné.

II.1.1.3. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s’inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l’Union européenne et est un élément clé de l’objectif visant à enrayer l’érosion de la biodiversité. Ce réseau, en application de la Directive Oiseaux datant de 1979 et de la Directive Habitats datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. En France, la structuration de ce réseau comprend :

- des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'Oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des Oiseaux migrateurs. Ces zones sont basées sur les ZICO. On dénombre 406 ZPS présentes sur le territoire français ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Il existe 1 352 ZSC en France.

Le territoire d’étude comprend 2 ZPS et 6 ZSC (Carte 5). La plus proche est la ZCS intitulée « Vallée de l'Esch de Ansaerville à Jezainville », tandis que la plus importante en termes de superficie, à la fois ZSC et ZPS, est intitulée « Forêt humide de la Reine et Catena de Rangeval ». Elles sont situées respectivement à 4 197 mètres au Nord et à 4 354 mètres au Sud de la ZIP. Les détails de ces zones sont renseignés dans le Tableau 2.



Carte 5 : Zones Natura 2000 sur le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)

Tableau 2 : Détail des zones Natura 2000 du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Orientation par rapport au projet	Superficie (ha)	Type de Zone	Type de Milieu
Périmètre rapproché						
FR4100240	Vallée de l'Esch de Ansauville à Jezainville	4 197	Nord	1 722	ZSC	Vallées comprenant des prairies et forêts alluviales, ainsi que milieux calcaires et pelouses à orchidées.
FR4100189	Forêt humide de la Reine et Catena de Rangeval	4 354	Ouest	5 161	ZSC	Important massif forestier humide, comprenant étangs, prairies, milieux humides, fond de vallons.
FR4112004	Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangeval	4 354	Ouest	5 160	ZPS	Important massif forestier humide, comprenant étangs, prairies, milieux humides, fond de vallons.
Périmètre éloigné						
FR4100163	Pelouses du Toulais	10 158	Sud	181	ZSC	Pelouses et boisements thermophiles.
FR4100166	Hauts de Meuse	13 011	Ouest	845	ZSC	Cours d'eau, eaux stagnantes, pelouses, landes, roches et forêts. Pelouses et mares en risque de déclin.
FR4110061	Marais de Pagny-sur-Meuse	13 744	Sud-ouest	169	ZPS	Une tourbière et un marais séparés par des espaces agricoles et prairies ainsi qu'une ancienne peupleraie.
FR4100216	Marais de Pagny-sur-Meuse	13 744	Sud-ouest	169	ZSC	Marais implanté sur un ancien lit de la Moselle et dont le socle est constitué de galets et de calcaire.
FR4100178	Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche	14 861	Sud	519	ZSC	Site comprenant la vallée de la Moselle entre Sexey-aux-Forges et Villey-le-Sec incluant également des vallons, et notamment une grotte.



II.1.2. LES ESPACES NATURELS PROTEGES (ENP)

II.1.2.1. Réserves naturelles régionales ou nationales

Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est un espace naturel protégé créé à l'initiative d'une région et dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Un classement de ce genre poursuit également les objectifs de protection et de conservation des milieux naturels remarquables. Elles constituent aujourd'hui d'une part un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et d'autre part un outil de valorisation voire de revalorisation des territoires. C'est en 2002 que la loi « Démocratie de proximité » (loi n°2002-276 du 27 février 2002) permet aux régions de créer des réserves naturelles régionales et administrer les anciennes réserves naturelles volontaires. Les conseils régionaux de Lorraine et de Bretagne sont les premiers à avoir créé des réserves naturelles régionales dès 2006.

Début 2023 ce sont environ 180 RNR qui sont réparties sur tout le territoire de France (hormis la Corse dont les réserves naturelles sont nommées réserves naturelles de Corse) couvrant plus de 41 000 hectares. Ces RNR prennent en compte les 152 ex-réserves naturelles volontaires créées par l'Etat et régionalisées en 2002. Depuis 2006, 27 nouvelles RNR ont donc été créées. De plus, aujourd'hui une quinzaine de régions instruisent près de 80 projets de réserves qui devraient aboutir à court terme au classement d'environ 30 677 hectares supplémentaires. **Aucune RNR n'a été identifiée au sein du périmètre d'étude.**

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un espace protégé, terrestre ou marin, créé par l'Etat et dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Il s'agit d'un espace fortement réglementé limitant toute intervention artificielle susceptible de le dégrader et bénéficiant d'un plan de gestion.

Le premier classement d'un espace en réserve naturelle nationale date de 1961, en région Rhône-Alpes, avec la réserve du lac Luitel. En janvier 2023, 169 réserves naturelles nationales étaient recensées en France couvrant une superficie de 171 070 268 hectares sur l'ensemble du territoire français (espaces maritimes, milieux humides et forestiers, milieux de hautes altitudes, etc). **Aucune RNN n'a été observée dans le périmètre d'étude.**

II.1.2.2. Les réserves biologiques

Les réserves biologiques font également parties des ENP. Ces dernières ont été élaborées à travers deux conventions générales État-ONF le 3 février 1981 sur les réserves biologiques en forêts domaniales pour la première et le 14 mai 1986 pour les autres forêts relevant du régime forestier pour la deuxième convention. Les réserves biologiques sont à la fois un outil de gestion spécifique et de protection réglementaire renforcée permettant de protéger les espèces et les habitats remarquables ou représentatifs des forêts publiques françaises. Ces réserves forment, pour une partie d'entre elles, un réseau de forêts en libre évolution. Les réserves biologiques sont gérées par l'ONF.

Il existe deux types de réserves biologiques :

- les réserves biologiques dirigées : ce sont des espaces protégés en milieu forestier ou en milieu associé à la forêt comme les landes, les mares, les tourbières ou encore les dunes. Une gestion conservatrice visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés y est alors mise en place ;
- les réserves biologiques intégrales : ce sont des espaces protégés principalement situés en milieu forestier. Ces derniers sont laissés en libre évolution pour améliorer la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes et permettre le développement d'une biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes xylophages et/ou rares, champignons, etc).

Aucune réserve biologique n'a été observée dans le périmètre d'étude.

II.1.2.3. Arrêté de Protection de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APB) ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une diversité de milieux.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotopes aux habitats naturels remarquables des sites Natura 2000, ainsi qu'aux géotopes.

Aucun APB n'a été observé dans le périmètre d'étude.

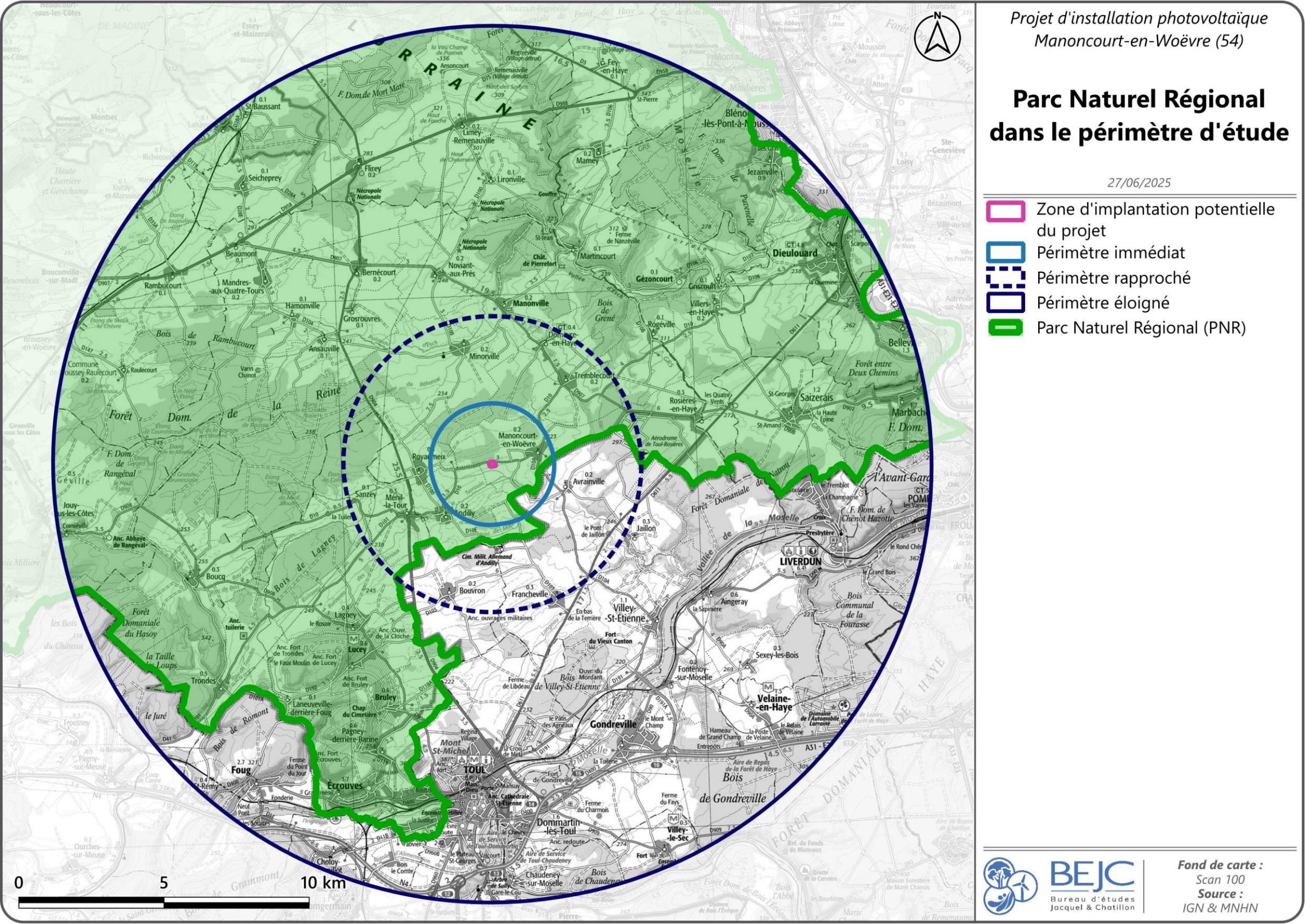
II.1.3. ZONES DE GESTION CONCERTÉES

II.1.3.1. Parcs Naturels Régionaux

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions :

- Développer leur territoire en le protégeant,
- Protéger leur territoire en le mettant en valeur,
- Participer à un aménagement fin des territoires,
- Accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent,
- Expérimenter de nouvelles formes d'action publique et action collective.

La ZIP est incluse dans le Parc Naturel Régional de Lorraine (Cf Carte 6). En général, le PNR de Lorraine est ouvert au développement de toutes les énergies renouvelables, en premier lieu du photovoltaïque. Entre 2010 et 2020, la production d'énergie renouvelable s'est accrue de 45%. Le PNR compte parmi ses 3 grands principes autour du photovoltaïque : la non-utilisation des terres agricoles et naturelles, la nécessité de faire réaliser des études d'impact, et la consultation des habitants. L'installation de panneaux sur bâtis ou terrains déjà artificialisés est donc privilégiée. L'implantation d'un parc agrivoltaïque peut être considérée comme nécessaire à l'usage agricole, ainsi l'artificialisation liée au photovoltaïque sera limitée par la mise en place de mesures (espacement accru entre les modules par exemple) afin de répondre au besoin agricole.



Carte 6 : Parc Naturel Régional sur le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)



II.1.3.2. Sites du Conservatoire d’Espaces Naturels (SCEN)

Les Conservatoires d’Espaces Naturels (CEN) ont pour vocation de préserver le patrimoine naturel et paysager à travers la maîtrise foncière ou la maîtrise d’usage d’un réseau de sites qu’ils ont acquis. Selon les particularités locales on peut alors distinguer des conservatoires régionaux et des conservatoires départementaux. Un Site de Conservatoire d’Espaces Naturels (SCEN) fait partie des Espaces Naturels Protégés (ENP). Ces derniers sont des zones désignées ou gérées dans un cadre international, national, communautaire ou local (régional/départemental) en vue d’atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel. Les Conservatoires Régionaux d’Espaces Naturels (CREN) sont cités dans l’Article 24 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement. Les CREN d’Alsace-Lorraine, précurseurs dans la création de ces conservatoires, sont également inscrits dans les Articles 21 à 79 du Code civil local.

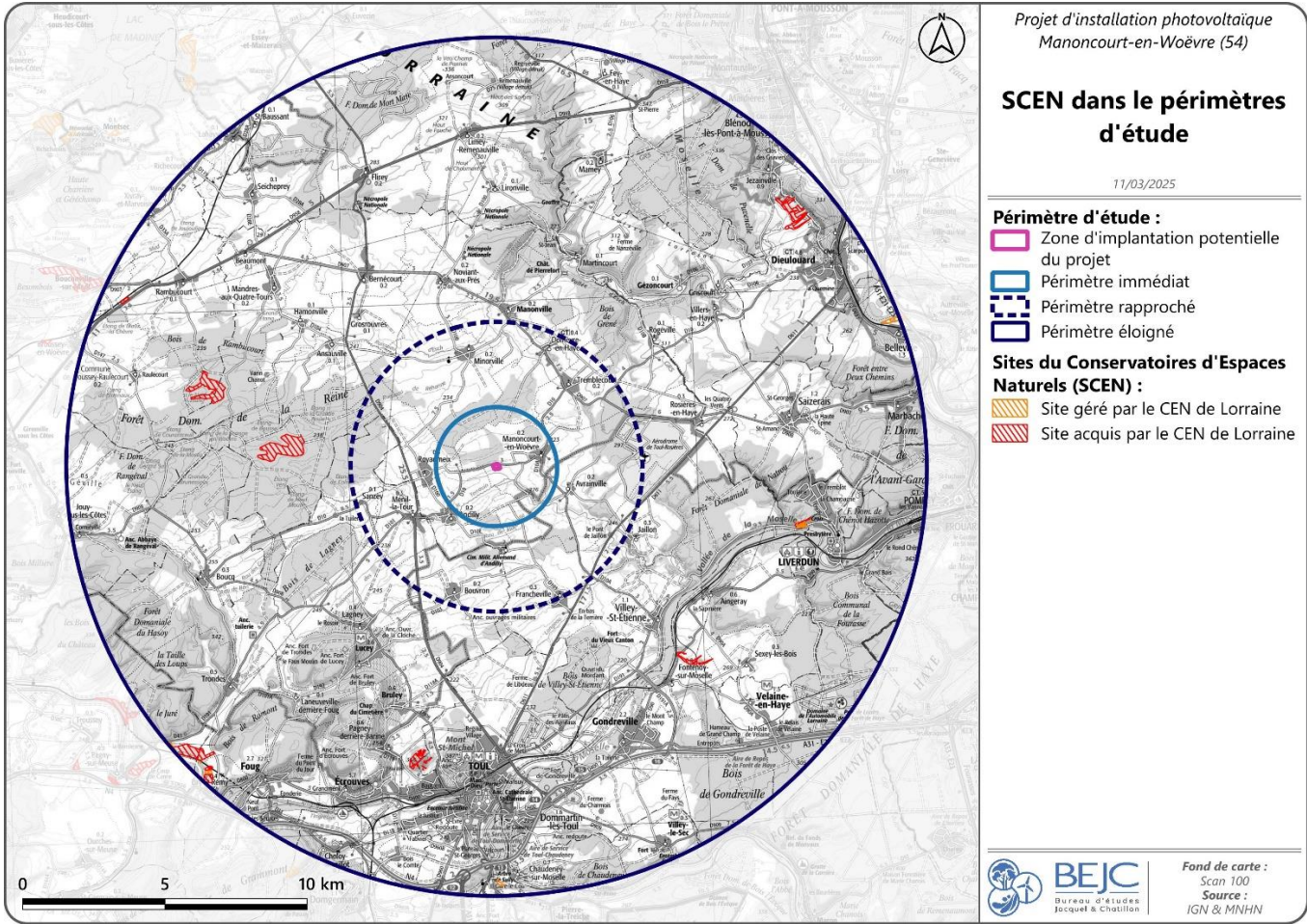
Les missions principales et modalités de fonctionnement des conservatoires sont résumées dans la charte des CREN qui constitue le texte de référence de l’ensemble des CREN, guide leurs actions et assure l’unité de la fédération. Celle-ci a été rédigée par la Fédération des conservatoires.

Aujourd’hui cela fait près de 40 ans que les CEN contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial proche des zones qu’ils conservent. Ce sont 23 CEN qui gèrent un réseau considérable de 4 100 sites naturels couvrant 270 000 ha en métropole et outre-mer (Guyane et Nouvelle-Calédonie) gérés sur plus de 4 000 communes. Leurs domaines d’interventions principaux s’articulent autour de 4 points : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.

Un total de 12 SCEN a été recensé dans le périmètre d’étude. Parmi ces SCEN, 4 sont gérés et 8 sont acquis par le CEN du Grand Est (Carte 7 et Tableau 3 ci-contre). Tous sont situés dans le périmètre éloigné par rapport à la ZIP.

Tableau 3 : Distance des SCEN par rapport à la ZIP (Source : BEJC, d’après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Type de SCEN
Périmètre éloigné			
FR1506614	Etang rome	6 660	Acquis
FR1506439	Cote de voiremont	8 972	Acquis
FR1506535	Neuf-etang	9 760	Acquis
FR1506434	Cote barine	10 167	Acquis
FR1506569	Saut du cerf - parcelle acquise en maitrise foncière	10 551	Acquis
FR4506554	Saut du cerf - parcelle en maitrise d'usage	10 592	Géré
FR1506507	Les pontances	13 046	Acquis
FR1506523	Marais de pagny-foug-lay-saint-remy - parcelle acquise en maitrise foncière	14 004	Acquis
FR1506618	Les petites fases	14 048	Acquis
FR4506542	Prairie humide des saulxy	14 350	Géré
FR4505867	Au-dessus des vannes	14 403	Géré
FR4506453	Marais de pagny-foug-lay-saint-remy - parcelle en maitrise d'usage	14 539	Géré

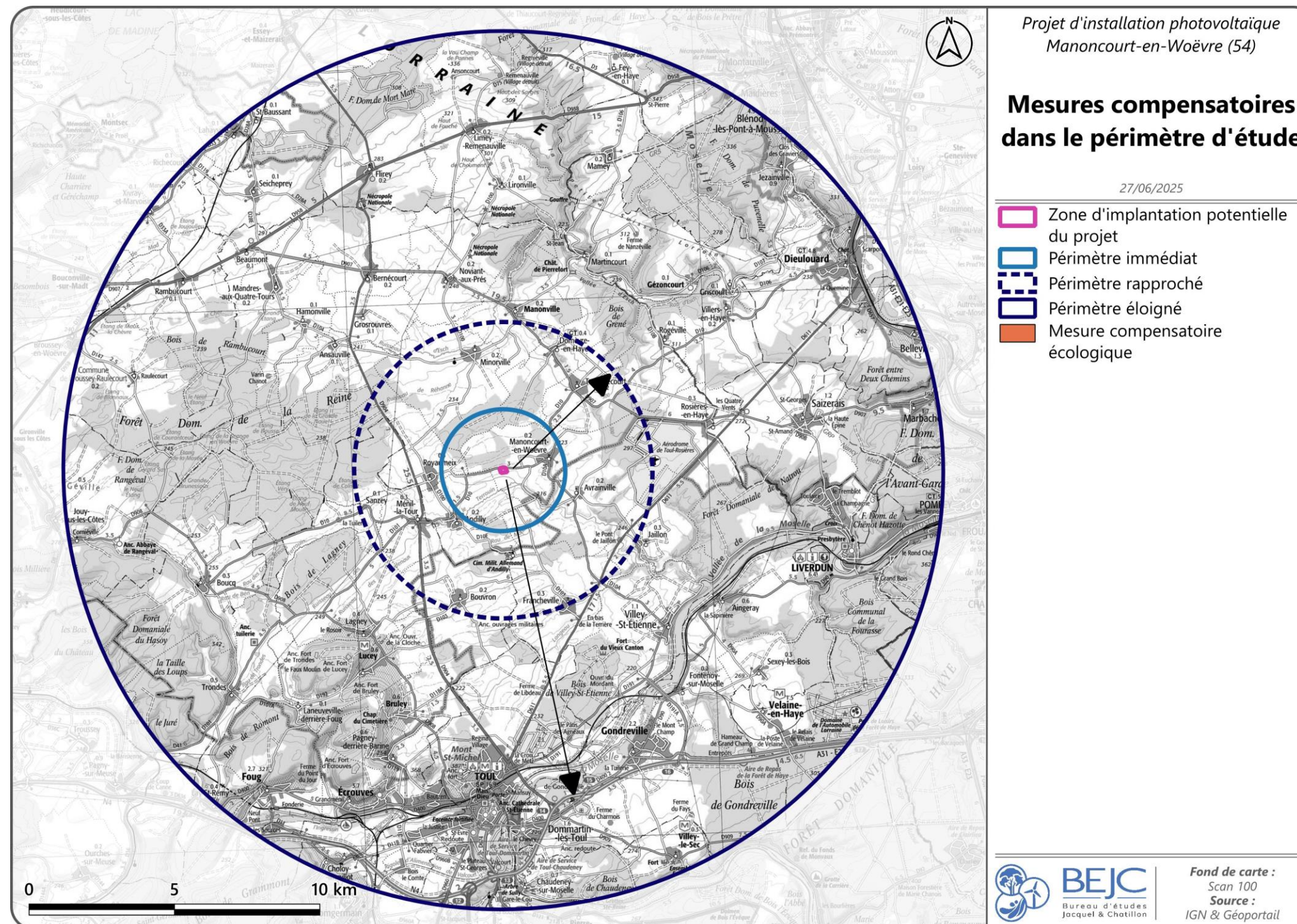


Carte 7 : SCEN dans la zone d'étude (Source : BEJC, d’après données MNHN 2023)

II.1.3.3. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité

Depuis mars 2019, une cartographie des sites compensatoires existants sur le territoire métropolitain a été mise en place. Ces données sont consultables sur le site de Géoportail. Ces mesures peuvent se traduire notamment par une restauration d'espace ou d'actions en faveur de certaines espèces.

Un ensemble de 3 de ces mesures a été observé dans le périmètre d'étude à la date du mois d'avril 2025, répertoriées en Carte 8. Nous trouvons parmi ces mesures notamment des installations de nichoirs pour Chiroptères et Oiseaux cavernicoles et la plantation de plantes mellifères dans le cadre de l'installation d'une centrale photovoltaïque, ou encore la mise en place d'aménagement pouvant accueillir les espèces impactées par la destruction d'un ancien hôpital militaire. Deux de ces mesures se situent à environ 4,5 km au Nord-est de la ZIP, et la troisième à 11 km au Sud.



Carte 8 : Localisation des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité dans le périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données Géoportail 2023)

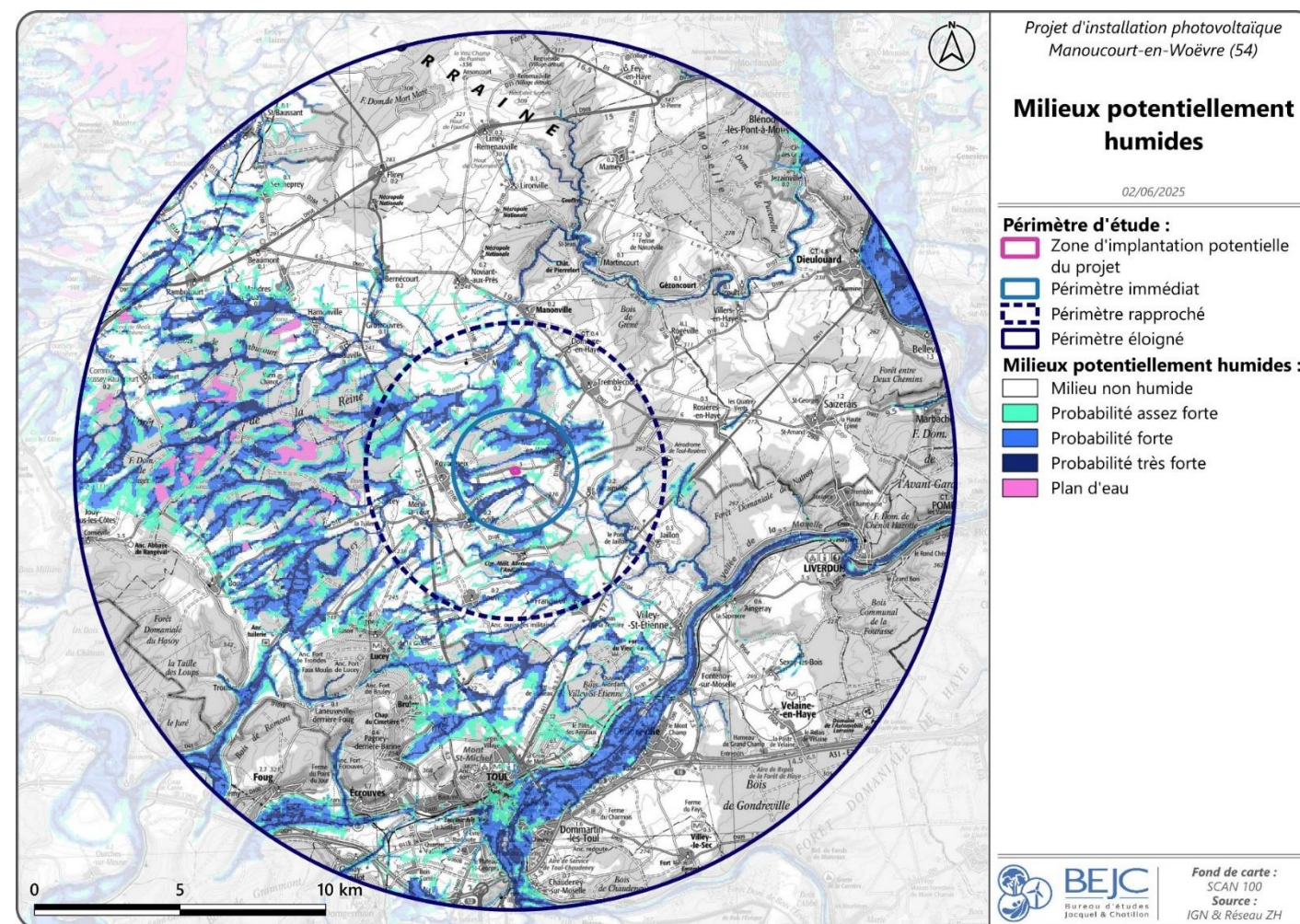
II.1.3.1. Inventaire des zones humides

Longtemps décriées, accusées d'être nuisibles à l'agriculture, voire à la santé des hommes et des animaux, les zones humides sont, aujourd'hui, reconnues pour leur valeur, en particulier suite à leur raréfaction. Outre leur intérêt pour la biodiversité, que ce soit pour la Faune ou la Flore, elles sont également indispensables à une bonne gestion de l'eau. Elles retiennent l'eau en période de crue, la restituent à l'étiage et participent à son épuration, contribuant ainsi à la qualité des cours d'eau.

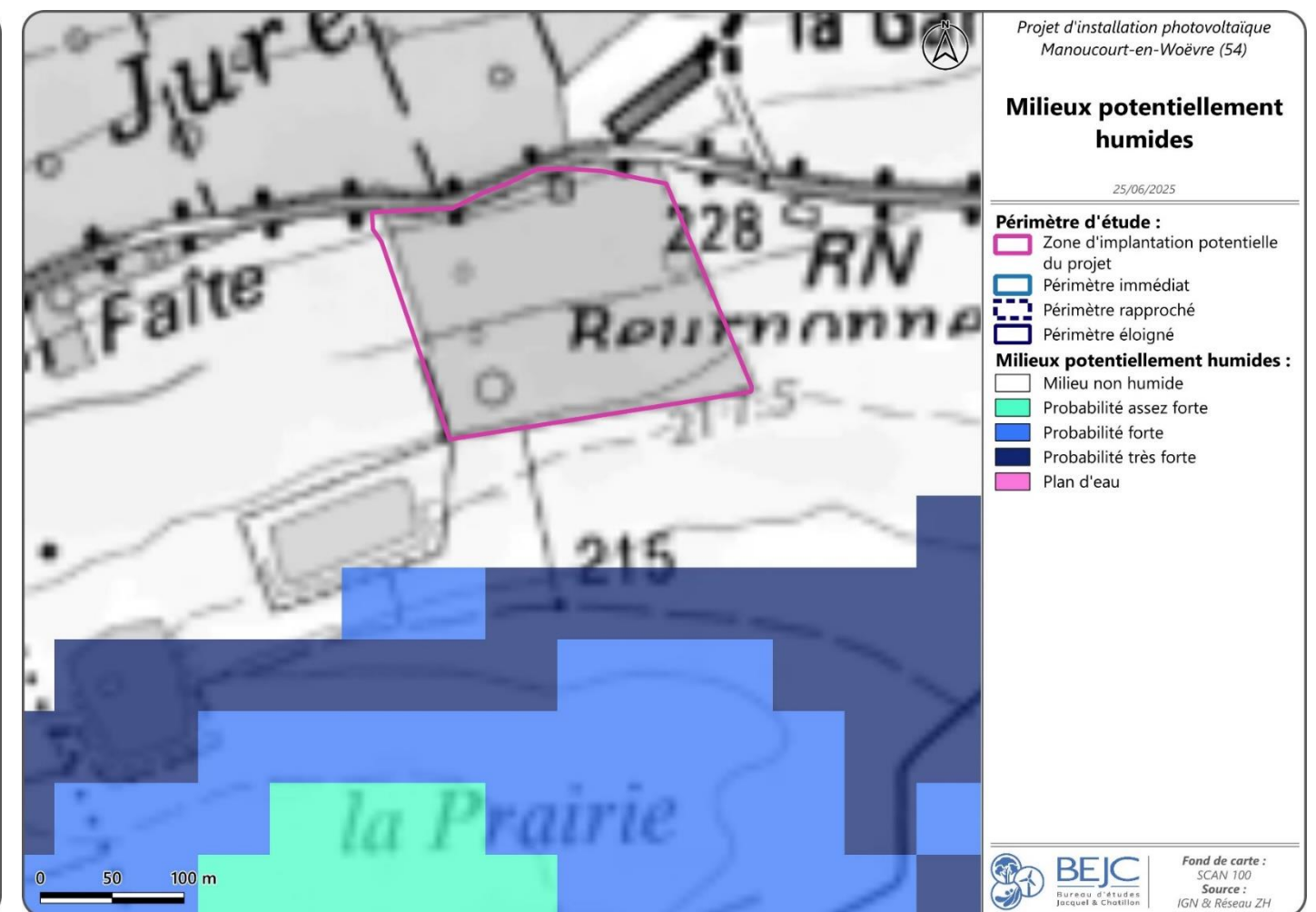
Compte tenu de l'importance stratégique de ces milieux, les obligations et possibilités de compensations des pertes liées aux fonctions et services des zones humides dans les SDAGE doivent être étudiées. **La réglementation soumet à la procédure Loi sur l'Eau tous travaux visant à les détruire, que ce soit par une mise en eau pour la création de plan d'eau que par assèchement ou comblement.**

La Directive-Cadre Européenne sur l'Eau affichait un objectif de bon état écologique des masses d'eau, à l'horizon 2015. Outre leur intérêt patrimonial, les zones humides contribuent, par leurs fonctions, à la protection de la ressource en eau et à l'atteinte du bon état écologique.

Plus largement, la commune de Manoncourt-en-Woëvre est traversée par divers cours d'eau, dont la rivière du Terrouin et plusieurs ruisseaux, comme le Ruisseau des Méances et de plusieurs fossés. Plus largement, nous constatons que le périmètre éloigné est notamment traversé par la Moselle (Carte 9). Le site d'étude est à proximité d'un de ces cours d'eau, puisque la rivière du Terrouin s'écoule à proximité au Sud de la parcelle, sans pour autant être en contact avec celle-ci. La ZIP ne semble pas recouvrir de milieux potentiellement humides (Carte 10).



Carte 9 : Milieux potentiellement humides aux alentours de la zone d'implantation potentielle du projet
(Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest)



Carte 10 : Milieux potentiellement humides à proximité directe de la zone d'implantation potentielle du projet
(Source : BEJC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest)

II.1.4. ESPECES SOUMISES A DES PLANS D’ACTIONS

Les Plans Nationaux d’Actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels de protection de la biodiversité qui ont la particularité d’être orientés sur une espèce menacée précise ou un groupe cohérent d’espèces menacées. Un PNA se présente comme un document d’orientation, non opposable, définissant les actions à mettre en œuvre. Celles-ci se découpent en trois axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

L’objectif est la protection ou la restauration dans un état de conservation favorable des espèces prioritaires pour l’action publique (espèces menacées, espèces d’intérêt communautaire et insectes pollinisateurs sauvages).

Les PNA se déclinent parfois à l’échelle régionale alors nommé Plan Régional d’Action (PRA).

La région Grand Est est concernée par plusieurs Plans Nationaux d’Actions, concernant les espèces suivantes :

- Le Hamster commun (également PRA) ;
- Le Lynx boréal (également PRA) ;
- Toutes les espèces de Chiroptères ;
- Le Crapaud vert ;
- Le Pélobate brun ;
- Le Sonneur à ventre jaune ;
- Le Milan royal ;
- Le Balbuzard pêcheur (et la Pygargue à queue blanche en Lorraine) ;
- Les Pies-grièches grise et à tête rousse ;
- Le Râle des genêts ;
- Le Grand Tétraz (également PRA) ;
- Les Odonates ;
- Les Rhopalocères du genre *Phengaris* (anciennement *Maculinea*).

II.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est a été adopté par le Conseil régional le 22 novembre 2019 et approuvé par arrêté préfectoral le 24 janvier 2020.

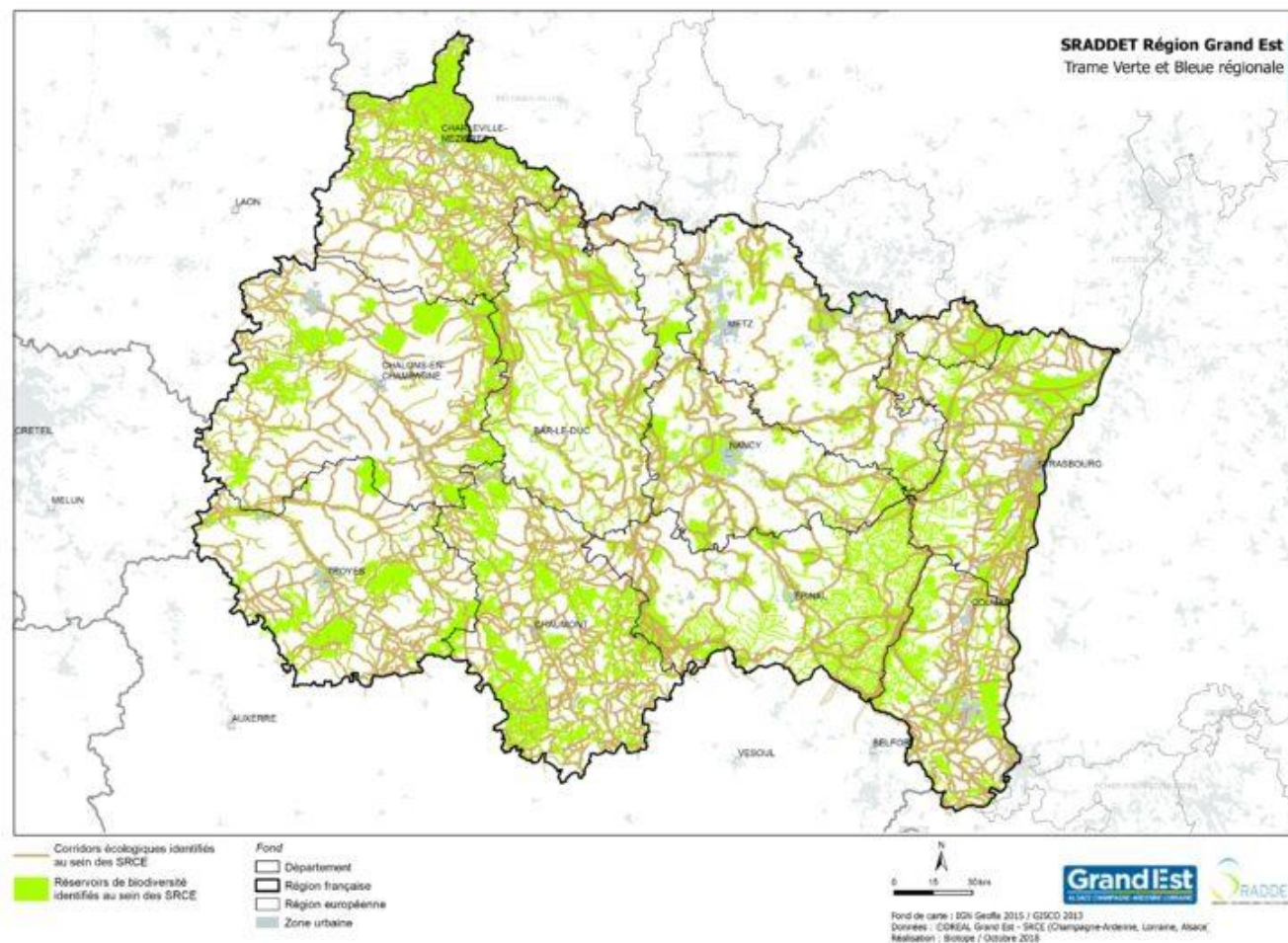
Ce document se substitue aux schémas préexistants suivants :

- Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ;
- Schéma Régional de l’Intermodalité (SRI) ;
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;
- Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ;
- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).**

Le SRADDET fixe 30 objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région. Ceux-ci sont organisés autour de deux axes stratégiques répondant aux deux enjeux prioritaires que sont l’urgence climatique et les inégalités territoriales :

- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires :
 - Choisir un modèle énergétique durable (5 objectifs) ;
 - Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement (6 objectifs) ;
 - Vivre nos territoires autrement (6 objectifs).
- Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen :
 - Connecter les territoires au-delà des frontières (3 objectifs) ;
 - Solidariser et mobiliser les territoires (4 objectifs) ;
 - Construire une région attractive dans sa diversité (4 objectifs) ;
 - Conclusion : Impliquer chacun pour un élan collectif (2 objectifs).

Le SRADDET Grand Est reprend de nombreuses données du SRCE de Lorraine. Dans ce dernier on peut notamment retrouver les trames vertes et bleues. Ces dernières sont composées des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques servant de passages entre les réservoirs de biodiversité au sein de cette région (Carte 11) et des principaux cours d’eau (pouvant également servir de corridor écologique) (Figure 1). Le site d’étude est situé à proximité d’un petit cours d’eau (Carte 14). **La trame bleue peut donc un rôle prépondérant.**



Carte 11 : Carte schématique de la Trame Verte et Bleue de la région Grand-Est (Source : Biodiversité Grand Est)

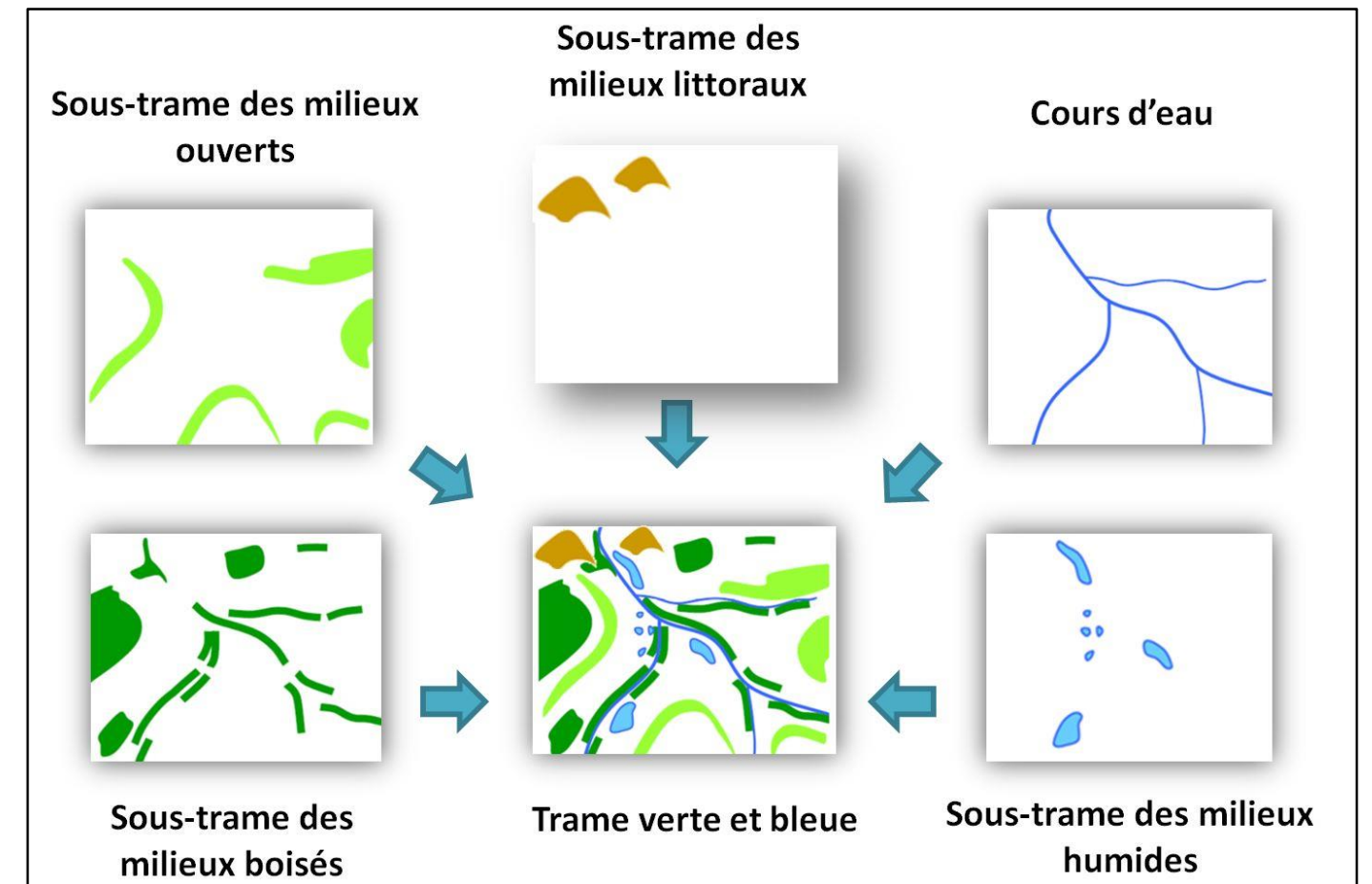
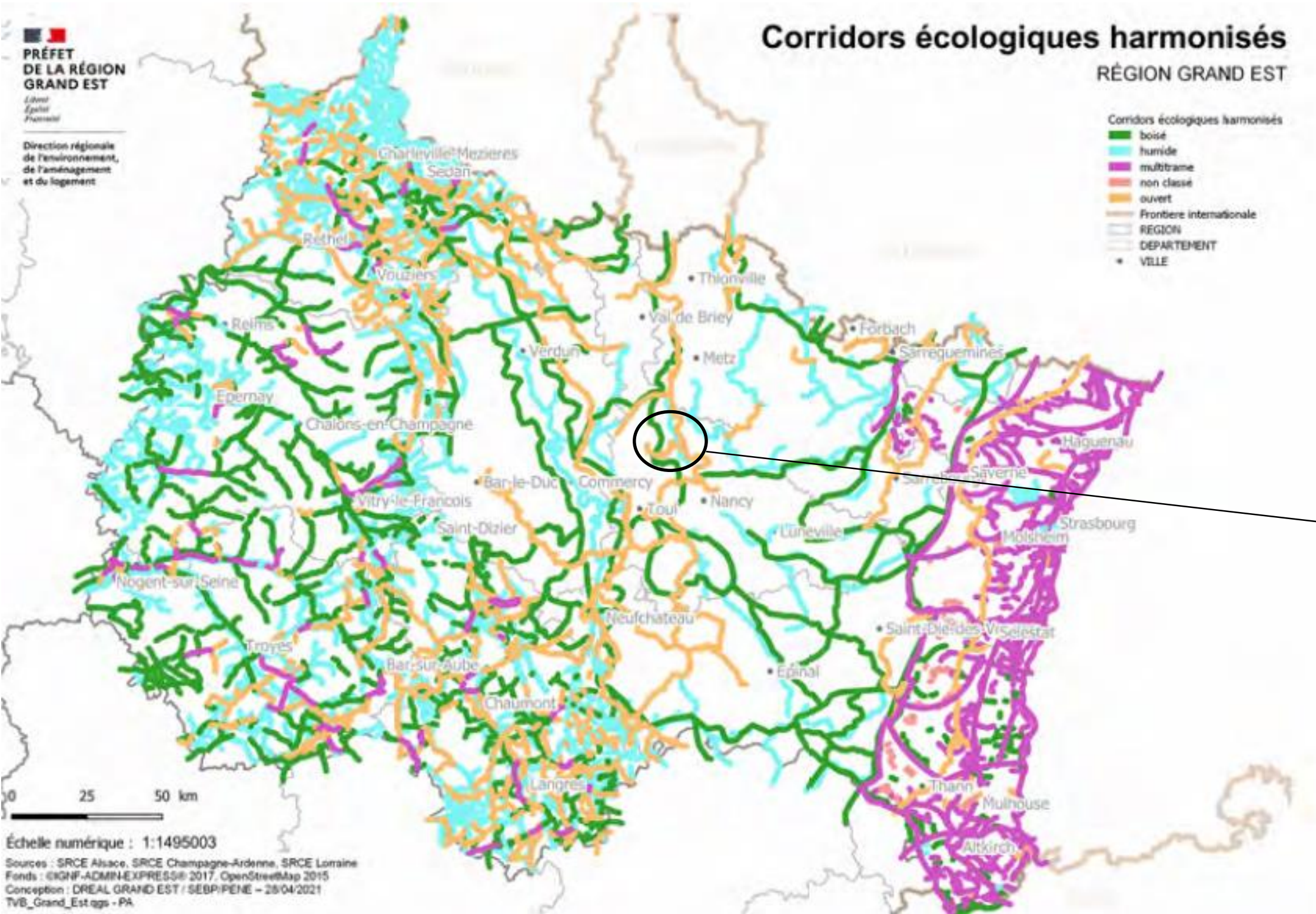
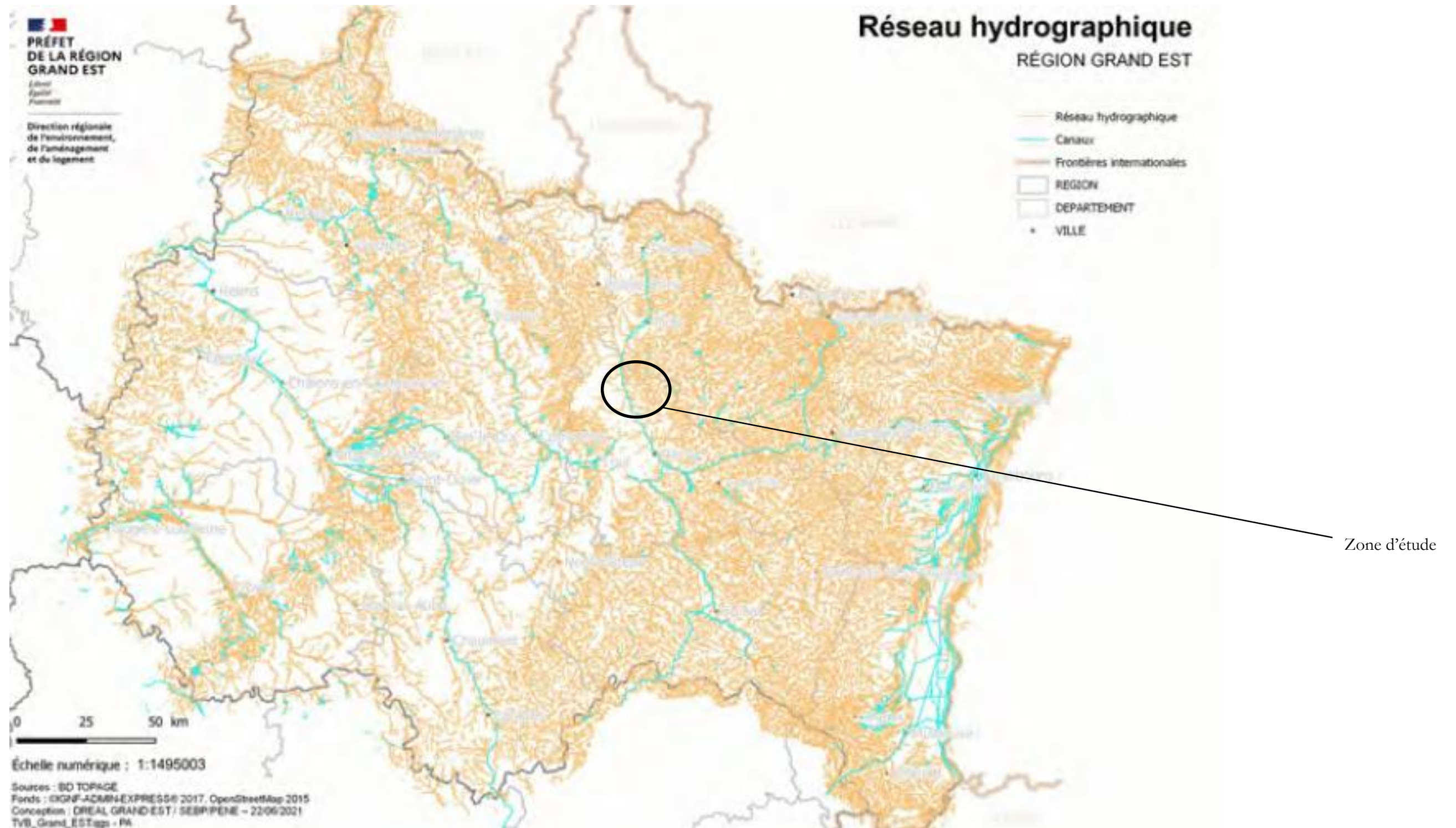


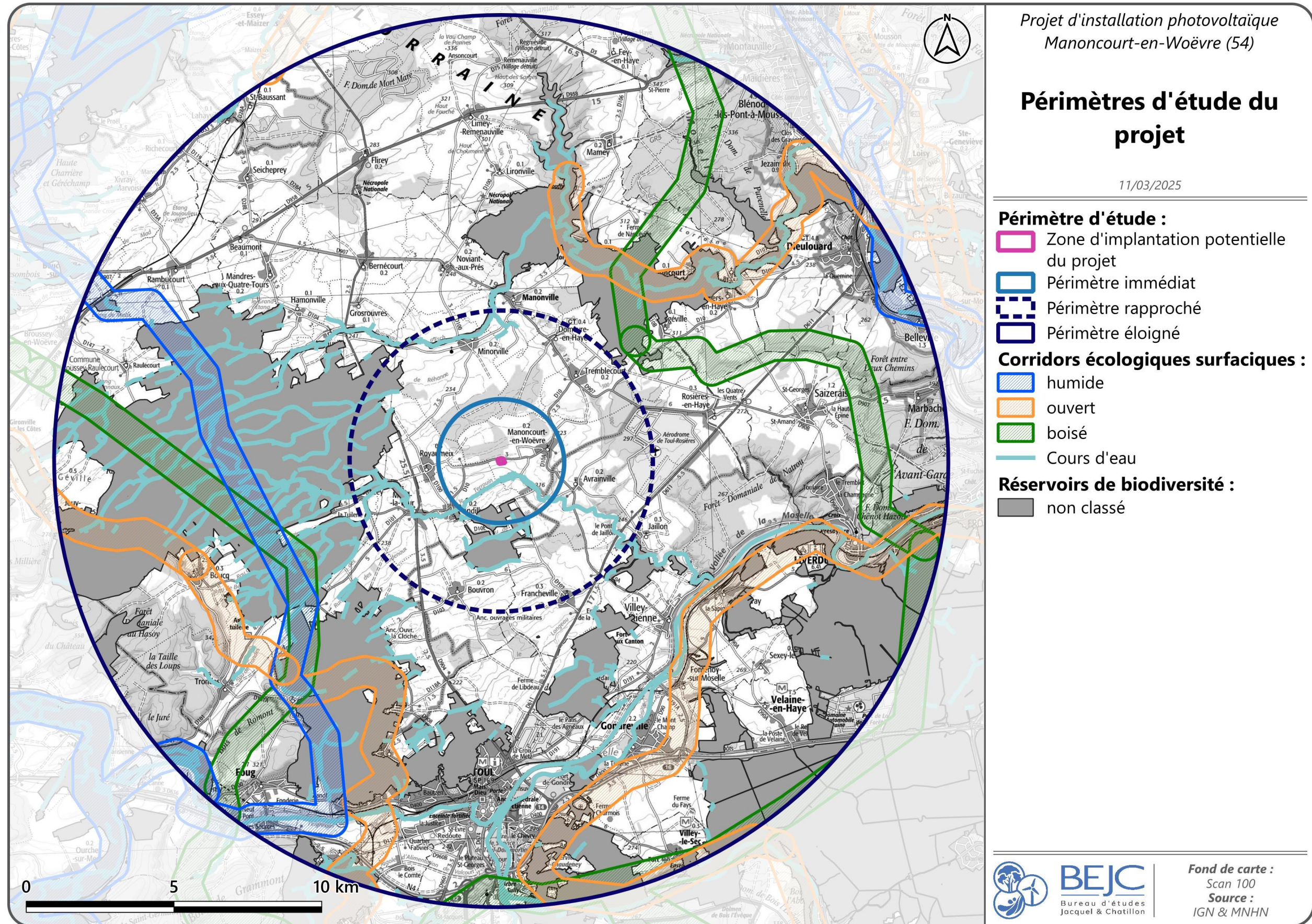
Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN)



Carte 12 : Corridors écologiques harmonisés dans la région Grand Est (Source : DREAL Grand Est)



Carte 13 : Réseau hydrographique dans la région Grand Est (Source : DREAL Grand Est)



Carte 14 : Trames verte et bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données du SRCE Grand Est)



II.3. BASES DE DONNEES NATURALISTES

Le pré-diagnostic écologique a été établi sur la base des sources bibliographiques suivantes :

- La liste des espèces de plante par commune du Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine ;
- La liste communale de Faune Lorraine pour la Faune ;
- La liste communale des espèces par commune issue de l’INPN pour la Flore et Faune.

Ces sources ont été consultées en mai 2025.

Seules les espèces observées depuis 2010 seront reprises dans ce document. Nous étudierons dans la bibliographie les 10 taxons suivants :

- Les Amphibiens ;
- L’AviFaune ;
- La Flore ;
- Les Mammifères ;
- Les Reptiles
- Les Coléoptères (Scarabées, Coccinelles...) ;
- Les Odonates (Libellules et Demoiselles) ;
- Les Orthoptères (Criquets et Sauterelles) ;
- Les Rhopalocères (ancien sous-ordre des Papillons de jour) ;
- Et les Hétérocères (ancien sous-ordre des Papillons de nuit).

Les 5 taxons d’Insectes (Coléoptères, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères et Hétérocères) seront étudiés ensemble ainsi que l’herpétoFaune (Amphibiens et Reptiles). Lors de cet inventaire bibliographique la patrimonialité des espèces sera étudiée. Est considérée comme patrimoniale une espèce portant un statut de conservation défavorable, soit une espèce qui :

- Est inscrite à l’Annexe I de la Directive Oiseaux (pour l’AviFaune) ou est inscrite à l’Annexe II ou IV de la Directive 92/43/CEE dite Directive Habitats-Faune-Flore (HFF) ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d’extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Régionale ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d’extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Nationale.

Il n’y a pas forcément de Liste Rouge Régionale officielle pour chaque taxon. Dans ce cas précis seuls les premier et troisième critères seront utilisés afin d’étudier la patrimonialité des espèces des différents taxons.

II.3.1. ESPECES FLORISTIQUES

Au total 255 espèces de plantes ont été identifiées sur la liste communale de l’INPN et du Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine. Le détail de toutes ces espèces est renseigné en Annexe II. **Parmi toutes ces espèces, 2 sont considérées comme patrimoniales car menacées dans le Grand Est. Il s’agit de la Petite linaira à feuille rougeâtre (*Chaenorhinum minus*) et de l’Ornithogale sans tige (*Ornithogalum exscapum*) classées respectivement En Danger (EN) et Vulnérable (VU) sur la Liste Rouge nationale. Quinze autres espèces localisées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre sont également déterminantes ZNIEFF.** Trois espèces sont protégées dans le Grand Est. Il s’agit de la Prêle d’Hiver (*Equisetum hyemale*), du Hêtre (*Fagus sylvatica*) et de la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*). Nous observons également la présence de 53 espèces indicatrices de zone humide et de 10 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (Tableau 4).

Tableau 4 : Statut de protection et déterminants des espèces recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre
(Source : BEJC, d’après données des Listes communales de l’INPN et du Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine)

Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales	Menacées				Protégées	Déterminantes ZNIEFF	Indicatrices de zone humide	Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
		VU	EN	CR	Total				
255	2	1	1	0	2	3	15	53	10

II.3.2. ESPECES FAUNISTIQUES

II.3.2.1. HerpétoFaune

D’après la liste communale du site de l’INPN, 2 espèces de Reptiles et 6 espèces d’Amphibiens composent l’HerpétoFaune recensée sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre. **Ces espèces sont toutes protégées en France d’après l’Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national** (Article 2 à 4 selon les espèces). Aucune de ces espèces n’est menacée, bien que la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Triton crêté (*Tritanus cristatus*) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) soient **considérés quasi-menacés (NT) sur la liste Rouge de France**. Ces 3 espèces, ainsi que la Grenouille rousse ont également le statut **NT sur la Liste Rouge du Grand Est**. Le triton crêté est inscrit sur l’Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. **Cette espèce est considérée comme étant patrimoniale et déterminante ZNIEFF. Les autres déterminantes ZNIEFF sont la Rainette verte, le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Triton ponctué.** Le Tableau 5 ci-dessous détaille le statut de conservation de ces espèces.

Tableau 5 : HerpétoFaune recensée sur la commune de Manoncourt-en-Woèvre
(Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l'INPN)

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	LR France	LR Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Reptile	Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>		LC	LC	Article 2		
	Orvet fragile	<i>Anguis fragili</i>		LC	LC	Article 3		
Amphibiens	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>		LC	LC	Article 3		
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>		LC	NT	Article 4		
	Grenouille verte sp.	NA		NA	NA	NA		
	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>		NT	NT	Article 2		Oui
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>		LC	LC	Article 3		Oui
	Triton crêté	<i>Tritanus cristanus</i>	Annexe II	NT	NT	Article 2	Oui	Oui
	Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>		NT	NT	Article 3		Oui

II.3.2.2. EntomoFaune

Cinq taxons ont été étudiés dans les Insectes. Il s'agit des Coléoptères (Scarabées, Coccinelles, Hannetons...), des Odonates (Libellules et Demoiselles), des Orthoptères (Criquets et Sauterelles), des Rhopalocères (ancien sous-ordre des Papillons de jour) et des Hétérocères (ancien sous-ordre des Papillons de nuit). Ce sont ces 5 taxons qui ont été étudiés dans ce pré-diagnostic écologique car ils sont utilisés comme bio-indicateur, c'est-à-dire que la présence de ces espèces peut témoigner de la qualité d'un milieu. Seulement 7 espèces d'Insectes ont été recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woèvre depuis 2010 d'après les sites de l'INPN et de la Faune communale de Lorraine. Ce faible nombre n'est toutefois certainement pas objectif, et laisse supposer que la commune n'a pas fait l'objet d'un important suivi. Parmi ces espèces figurent 3 Odonates et 4 Rhopalocères. Notons qu'aucune évaluation ni aucune Liste Rouge n'a été réalisée pour les Hétérocères et les Coléoptères ni à échelle européenne ni française et pour les Orthoptères en France.

Parmi les 7 espèces, une seule est **déterminante ZNIEFF**. Il s'agit d'un Rhopalocère, **le Flambé** (*Iphiclides podalirius*). Autrement, on ne dénombre aucune espèce menacée, protégée, ou patrimoniale.

La liste détaillée des espèces de l'EntomoFaune ainsi que leur statut est renseignée dans le Tableau 6.

Tableau 6: EntomoFaune recensée sur la commune de Manoncourt-en-Woèvre
(Source : BEJC, d'après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l'INPN)

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	LR France	LR Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Odonate	Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>		LC	LC			
	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>		LC	LC			
	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>		LC	LC			
Rhopalocère	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>		LC				
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>		LC				Oui
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>		LC				
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>		LC				



Photo 1 : Flambe (*Iphiclidides podalirius*) (Source : INPN, P. Gourdain)

II.3.2.1. Mammifères

Sept espèces de Mammifères ont été recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre. **Parmi ces espèces, 3 sont protégées : le Castor d’Eurasie (*Castor fiber*), l’Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d’Europe (*Erinaceus europaeus*).** Le Castor d’Eurasie est considéré comme une espèce **patrimoniale** et **déterminante ZNIEFF**.

Le détail des espèces recensées sur la commune est renseigné dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Espèces de Mammifères recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre
(Source : BEJC, d’après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l’INPN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	LR France	LR Grand-Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>		LC				
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	Annexe II	LC		Article 2	Oui	Oui
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>		LC				
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		LC		Article 2		
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>		LC		Article 2		
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>		NA				
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC				

II.3.2.1. AviFaune

Un total de 55 espèces d’Oiseaux a déjà été recensé dans la commune depuis 2010. Parmi ces espèces 7 sont déterminantes ZNIEFF, **10 sont inscrites à l’Annexe I de la Directive Oiseaux, 43 sont protégées (Article 3 de la Liste des Oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et 19 de ces espèces sont considérées comme patrimoniales.** Parmi ces 19 espèces, 14 sont menacées à l’échelle nationale ou du Grand-Est (9 VU, 3 EN, 1 CR). L’espèce considérée comme en danger critique sur le territoire national ainsi que dans le Grand-Est est la **Grue cendrée (*Grus grus*)**. Les 3 espèces considérées en danger sont la **Cigogne noire (*Ciconia nigra*)**, à échelle nationale et régionale, **l’Effraie des clochers (*Tyto alba*)** et le **Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)** à l’échelle régionale.

La liste détaillée des 55 espèces d’Oiseaux ainsi que leur statut de protection sont renseignés dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Statut de protection et déterminants des espèces aviFaune recensées sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre
(Source : BEJC, d’après données des listes communales de Faune communale Lorraine et de l’INPN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de France	Liste Rouge des Oiseaux nicheurs du Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		NT	NT			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		LC	LC	Article 3		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		LC	LC	Article 3		
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Annexe I	NT	VU	Article 3	Oui	Oui
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		LC	LC	Article 3		
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		LC	LC	Article 3		
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Annexe I	EN	EN	Article 3	Oui	Oui
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>		LC	LC			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC	LC			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>		LC	EN	Article 3	Oui	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC	LC			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		NT	NT	Article 3		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		LC	LC	Article 3		
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>		LC	NT	Article 3		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		LC	LC	Article 3		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC	LC			
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I	NT	NAr	Article 3	Oui	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		LC	LC	Article 3		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC	LC			



Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		LC	LC	Article 3		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	CR	CR	Article 3	Oui	Oui
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>		LC	LC	Article 3		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>		NT	NT	Article 3		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		VU	LC	Article 3	Oui	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		LC	NT	Article 3		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	LC			
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		LC	LC	Article 3		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	VU	VU	Article 3	Oui	Oui
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		LC	LC	Article 3		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		LC	LC	Article 3		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		LC	LC	Article 3		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	LC			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	NT	NT	Article 3	Oui	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	LC			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		LC	LC	Article 3		
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Annexe I	Pas sur la liste			Oui	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		LC	NT	Article 3		
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		NT	NT	Article 3		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		LC	LC	Article 3		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		LC	LC	Article 3		
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>		NT	LC	Article 3		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC	LC			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		LC	LC	Article 3		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		NT	EN		Oui	Oui
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		VU	NT	Article 3	Oui	



Photo 2 : Grue cendrée (*Grus grus*) (Source : INPN, S. Wroza)



Photo 3 : Cigogne noire (*Ciconia nigra*) (Source : INPN, P. Gourdain)



Photo 4 : Effraie des clochers (*Tyto alba*) (Source : INPN, S. Uriot)



Photo 5 : Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) (Source : INPN, S. Wroza)



CHAPITRE III. DIAGNOSTIC DE SITE

III.1. METHODOLOGIE DEPLOYEE

III.1.1. SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR SITE

L’objectif de la mission est d’étudier la Faune et la Flore. Cet inventaire a un but qualitatif plutôt que quantitatif, c’est-à-dire que l’on cherche plus à inventorier toutes les espèces présentes plutôt que de déterminer le nombre d’individus de chaque espèce (une attention particulière sur le nombre de pieds de plantes patrimoniales sera tout de même portée si de telles espèces venaient à être observées). De ce fait, il est préférable de réaliser la sortie sur site à une période optimale pour un maximum de taxons, étant donné que différents taxons sont recherchés et étudiés dans cette étude. Une sortie a été réalisée pour l’inventaire Faune-Flore. Le détail de la date de sortie et des taxons étudiés est renseigné dans le Tableau 9 ci-dessous.

La journée de terrain a alors permis d’être sur site sur une période favorable aux différents taxons pour chacun d’entre eux. Cependant il est important de noter que certaines espèces peuvent être observables uniquement sur de courtes durées, que ce soit pour des Oiseaux en migration ou bien encore des espèces de plantes qui fleurissent uniquement au printemps (espèces vernales) ou en plein été (espèces estivales ou tardi-estivales). De ce fait, cet inventaire rend compte des espèces les plus fréquentes sur ce site et il est donc fortement probable que d’autres espèces utilisent le site sur d’autres périodes ou que ces dernières n’ont pu être observées (espèces nocturnes par exemple) lors de notre passage sur site. L’inventaire réalisé lors de ce diagnostic permet d’inventorier les espèces évidentes à prendre en compte pour la définition du projet.

De plus, la date de la sortie est dépendante de la météo, une journée avec une nébulosité forte empêchera une bonne analyse de l’AviFaune par les observateurs. De même, une journée avec de faibles températures ou bien une pluviométrie forte ne sera pas propice à l’observation d’Insectes par exemple. La sortie sur site a été réalisée par un écologue. La journée sur site disposait de bonnes conditions météorologiques pour observer les différents taxons. Les taxons étudiés sur site seront les mêmes que ceux étudiés dans la bibliographie. Pour les Chiroptères, seuls des habitats potentiels ont été recherchés.

Tableau 9 : Dates et conditions de la prospection sur site (Source : BEJC)

Date	Conditions météorologiques	Flore / Habitats naturels	AviFaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Insectes
12/06/2025	Ciel bleu ensoleillé, pluie nulle, vent très faible Sud-Est, nébulosité 0/8, T 22 à 30 °C.	X	X	X	X	X	X

III.1.2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS

La qualification ainsi que les taxons étudiés par les écologues sont renseignés dans le Tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 : Liste et qualification des intervenants (Source : BEJC)

Nom de l’intervenant	Qualification	Groupes taxonomiques inventoriés
Pierre MARTIN	Chargé d’études écologue Ingénieur Agronome Spécialité Gestion des Milieux Naturels	Inventaire Flore, AviFaune, Amphibiens, Reptiles, Mammifères et Insectes.
Marine DONEY	Chargée d’études écologue Master Science de la Mer	Inventaire Flore, AviFaune, Amphibiens, Reptiles, Mammifères et Insectes.

III.1.3. DETAILS DES PROTOCOLES D’INVENTAIRES DEPLOYES

L’ensemble de la zone d’étude a été prospectée pour chacun des taxons étudiés.



Une analyse qualitative de la Flore présente a été réalisée. Chaque espèce inventoriée a été notée et son critère indicatrice de zone humide aussi. La patrimonialité des espèces observées a également été étudiée. Pour les Reptiles, les Amphibiens et les Insectes tout individu observé a été pris en photo, quand cela était possible, afin de pouvoir déterminer l’espèce de celui-ci si un doute persistait. La recherche et l’identification de l’AviFaune présente sur site a été réalisée à vue et au chant également. Des jumelles ont été utilisées afin d’identifier les Oiseaux assez loin de l’observateur. Enfin, la recherche des Mammifères a été réalisée en cherchant toutes les traces possibles laissées par ces derniers (fèces, empreintes, etc). Concernant l’étude des Chiroptères une simple recherche de gîtes potentiels au sein et dans les alentours directs du site a été effectuée.

Les guides utilisés pour la détermination des espèces sont les suivants :

- Le guide DELACHAUX des fleurs de France et d’Europe pour la Flore ;
- Le guide Herpéto de DELACHAUX et NIESTLE, Amphibiens et Reptiles d’Europe pour les Reptiles et les Amphibiens ;
- Le guide photo des Insectes, adultes larves ou chrysalides de DELACHAUX et NIESTLE pour les Odonates, les Orthoptères et les Rhopalocères ;
- Le guide pratique des papillons de jour de DELACHAUX et NIESTLE, Tous les Papilionoidea de France métropolitaine ;
- Le guide Ornitho de DELACHAUX et NIESTLE pour l’AviFaune ;
- Le guide DELACHAUX et NIESTLE des traces d’animaux pour les Mammifères.

III.2. EXPERTISES DE TERRAINS

III.2.1. HABITATS NATURELS

Un seul habitat a été recensé sur l’aire d’étude. Il s’agit d’une parcelle de « Prairie de fauche de basse et moyenne altitude » essentiellement occupée par des herbes hautes de la famille des graminées lors du passage de l’écologue (Photo 6) et qui correspond à l’intégralité de la ZIP. La cartographie est présentée sur la Carte 15. C’est sur cet habitat qu’est prévue l’implantation du projet. Le Tableau 11 renseigne avec précision cet habitat. Puisque l’intégralité de la zone correspond à un habitat entretenu ayant déjà fait l’objet d’un déboisement, l’enjeu de celui-ci est considéré comme faible à modéré.



Photo 6 : Prairie de la parcelle (Source : BEJC)

Tableau 11 : Synthèse des habitats présents sur le site étudié

Nom de l'habitat	EUNIS	Enjeu Flore-habitats	Zone humide	Surface dans le périmètre immédiat du site d'étude (m²)	Proportion par rapport à la surface de la zone d'étude
Prairie de fauche de basse et moyenne altitude	E2.2	Modéré	Faible	Environ 25 000	100 %



Carte 15 : Détail des habitats de l'aire d'étude (Source : BEJC)



III.2.2. FLORE

III.2.2.1. Flore d’intérêt patrimonial

Au total, 15 espèces ont été inventoriées sur le site. On y retrouve principalement des plantes rudérales et ubiquistes, ainsi que plusieurs espèces d’arbres. La liste des plantes inventoriées se trouve dans le Tableau 12. **Parmi ces espèces, aucune espèce n’est dotée d’un statut de protection, que cela soit à l’échelle nationale ou régionale. Aucune n’a non plus le statut d’espèce menacée ou déterminante ZNIEFF.**

Tableau 12 : Plantes inventoriées lors du passage sur site et leur statut (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge France	Liste Rouge Lorraine	Déterminante ZNIEFF	Indicatrice de zone humide
Aigremoine, Francormier	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	LC	LC		
Ail des vignes, Oignon bâtard	<i>Allium vineale</i> L.	LC	LC		
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	LC	LC		
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i> L.	LC	LC		
Cornouiller sanguin, Sanguine	<i>Cornus sanguinea</i> L.	LC	LC		
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	LC	LC		
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata</i> L.	LC	LC		
Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	LC	LC		
Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	LC	LC		Oui
Prêle des champs, Queue-de-renard	<i>Equisetum arvense</i> L.	LC	LC		
Euphorbe à feuilles larges, Euphorbe à feuilles plates	<i>Euphorbia platyphyllos</i> L.	LC	LC		
Gaillet gratteron, Herbe collante	<i>Galium aparine</i> L.	LC	LC		
Gaillet commun, Gaillet Mollugine	<i>Galium mollugo</i> L.	LC	LC		
Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i> L.	LC	LC		
Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	<i>Geum urbanum</i> L.	LC	LC		
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	LC	LC		
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i> L.	LC	LC		
Mouron bleu	<i>Lysimachia foemina</i> (Mill.) U.Manns & Anderb.	LC	LC		
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	LC	LC		
Petit boucage, Persil de Bouc	<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	LC	LC		
Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rehb.	LC	LC		
Pâleurin commun, Gazon d'Angleterre	<i>Poa trivialis</i> L.	LC	LC		
Potentille rampante, Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i> L.	LC	LC		
#N/A	Prunus sp,	#N/A	#N/A		
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	LC	LC		Oui
Chêne pédonculé, Gravelin	<i>Quercus robur</i> L.	LC	LC		
Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L.	LC	LC		

Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	<i>Ranunculus flammula</i> L.	LC	LC		Oui
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	LC	LC		
Patience crépue, Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i> L.	LC	LC		
Séneçon des bois, Séneçon des forêts	<i>Senecio sylvaticus</i> L.	LC	LC		
Laiteron rude, Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	LC	LC		
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	LC	LC		
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L.	LC	LC		
Vesce cracca, Jarosse	<i>Vicia cracca</i> L.	LC	LC		

III.2.2.2. Flore de zone humide

Trois espèces observées sont indicatrices de zones humides. Il s’agit de la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), de la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*) et de l’Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*).

III.2.2.3. Flore exotique envahissante

Aucune espèce de plante exotique envahissante de la liste de la région Grand Est n’a été inventoriée lors du passage sur site.

III.2.3. FAUNE

III.2.3.1. HerpétoFaune

Aucune espèce d’HerpétoFaune n’a été observée lors du passage sur site.

III.2.3.2. EntomoFaune

Huit espèces d’EntomoFaune ont été observées lors du passage sur site. Parmi elles figurent 6 Odonates, 1 Rhopalocère et 1 Hétérocère. Aucune de ces espèces n’est menacée ou protégée. L’Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) est considéré comme quasi-menacé (NT) sur la Liste Rouge Régionale du Grand Est. L’Agrion mignon, ainsi que la Libellule fauve (*Libellula fulva*) sont déterminantes ZNIEFF. Le détail de ces espèces est précisé dans le Tableau 13.

Tableau 13 : EntomoFaune observée sur la zone d’implantation du site (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Taxon	Directive HFF	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Grand Est	Espèce protégée	Déterminante ZNIEFF
Agrion à larges pattes	<i>Platynemis pennipes</i>	Odonate				LC	LC		
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Odonate				LC	NT		Oui
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Odonate				LC	LC		
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	Odonate					LC		
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Odonate				LC	LC		
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	Odonate				LC	LC		Oui
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Hétérocère				LC			
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Rhopalocère					LC		



III.2.3.2.1. MAMMIFERES

Aucune espèce de Mammifère n’a été observée lors du passage sur site.

III.2.3.3. AviFaune

Un total de 15 espèces d’Oiseaux a pu être observé lors de l’inventaire ornithologique. Ces espèces sont principalement des espèces associées aux milieux agricoles (comme l’Alouette des champs), aux milieux ouverts (comme le Milan noir ou la Buse variable) ou arboricoles (comme la mésange charbonnière et le pinson des arbres). Parmi les Oiseaux recensés, 12 espèces sont protégées (article 3 de la liste des Oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection), dont 3 ayant un statut d’espèce menacée. Il s’agit du Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et de la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) considérées Vulnérables sur la Liste rouge nationale, ainsi que du Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) considéré Vulnérable sur la Liste Rouge régionale du Grand Est. Deux espèces, le Milan noir (*Milvus migrans*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) sont également inscrites à l’Annexe I de la Directive Oiseaux, ce qui leur confère un statut de conservation élevé impliquant notamment l’interdiction de détruire ou de perturber ces espèces. Ces 5 espèces sont considérées comme des patrimoniales. Aucune des espèces observées n’est déterminante ZNIEFF. Le détail des différentes espèces recensées sur site est renseigné dans le Tableau 14.

Tableau 14 : AviFaune recensée sur la zone d’implantation du site (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	LR Nicheur France	LR Nicheur Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		LC	NT	Article 3		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		NT	NT			
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		LC	LC	Article 3		
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>		LC	NT	Article 3		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC	LC			
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		VU	LC	Article 3	Oui	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		LC	NT	Article 3		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		LC	LC	Article 3		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	LC			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	NT	NT	Article 3	Oui	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		LC	LC	Article 3		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>		NT	LC	Article 3		

III.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

En l'état, le site d'étude présente un intérêt écologique globalement faible à modéré, notamment du fait que l'essentiel de la zone soit constituée d'une prairie entretenue et fauchée sans être en contact immédiat avec d'importants réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques.

L'enjeu concernant les zonages d'inventaires et réglementaires est considéré comme modéré, de par la présence à proximité de plusieurs ZNIEFF et surtout par l'inclusion de la ZIP et de la commune dans le Parc Naturel Régional de Lorraine. Ce parc cherche à limiter l'artificialisation de son paysage. Le porteur de projet dans sa réflexion souhaite conserver l'usage des pratiques agricoles menées sur le site et devra être compatible avec le décret du 8 avril 2024. Ainsi pour répondre aux besoins agricoles, le taux de couverture est limité sur la parcelle, ce qui a pour conséquence de limiter les impacts sur ces terres agricoles. L'enjeu pour les habitats naturels est considéré comme faible, car la prairie est déjà entretenue. L'enjeu pour la Flore est considéré comme faible du fait qu'aucune espèce protégée ou menacée à l'échelle régionale ou nationale n'ait été observée directement sur le site. L'enjeu faunistique est quant à lui très faible pour tous les taxons, excepté pour l'AviFaune avec 5 espèces patrimoniales observées. Deux espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et dont il est interdit de perturber le cycle de vie ont été aperçues. Il s'agissait d'un Milan noir (*Milvus milvus*) et d'une pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Concernant le Milan noir, le projet n'est pas de nature à réellement troubler cette espèce. Cependant, la Pie-grièche écorcheur, aperçue sur la ZIP entrain de chasser, niche potentiellement à proximité dans un massif forestier. Il en est de même pour les 3 espèces menacées observées, le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*). La haie située au Nord de la ZIP ne doit pas être impactée par les installations. Pour les autres taxons, aucune espèce menacée n'a été observée. Enfin, l'enjeu sur les continuités écologiques est considéré comme faible. Une éventuelle clôture du site devrait peu affecter le transit de la Faune localement et l'artificialisation liée au photovoltaïque sera limitée par la mise en place de mesures (espacement accru entre les modules par exemple).

Le Tableau 15 ci-dessous synthétise les enjeux écologiques potentiels du site.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d'étude (Source : BEJC)

Compartiment étudié	Niveau d'enjeu potentiel	Commentaires
Zonage d'inventaires et réglementaires	Modéré	Plusieurs ZNIEFF recensée à proximité du projet et ZIP présente au sein du PNR de Lorraine. Le parc a pour objectif d'éviter le bétonnage du paysage et l'artificialisation de ses terres agricoles. Ce projet prévu en agrivoltaïsme permettra d'allier production énergétique et production agricole et ainsi de conserver le maintien de la fonction agricole du sol.
Habitats naturels	Faible	Prairie entretenue, présence d'une haie boisée au Nord de la ZIP, observation d'espèces communes.
Flore	Faible	Grande culture, diversité floristique très faible ne comprenant aucune espèce menacée, protégée ou déterminante ZNIEFF.
Amphibiens	Très faible	Aucune observation directe lors de la sortie.
Reptiles	Très faible	Aucune observation directe lors de la sortie.
Oiseaux	Faible à Modéré	Plusieurs espèces classées VU observées durant la sortie. Cependant, la nature du projet ne devrait pas spécialement déranger ces espèces, compte tenu du fait que la prairie est entretenue et que la végétation présente ne permet pas la nidification de ces espèces. La haie en bordure Nord du projet, potentielle zone de nidification, ne devrait pas être impactée. Tout au plus, ces espèces seront impactées par une modification de leur aire de chasse mais dont la source nourricière ne serait que peu impactée.
Mammifères (Hors Chiroptères)	Très faible	Aucune observation directe ou indirecte lors de la sortie, une espèce déterminante ZNIEFF identifiée sur la commune mais en préoccupation mineure sur la LRN et la LRR et non protégée.
Chiroptères	Très faible	Aucune espèce ou gîte identifié ou observé sur site.
Insectes	Très faible	Compte tenu de la nature du projet, et de la faible observation durant la sortie terrain, l'impact du projet sur les Insectes semble relativement faible.
Continuités écologiques	Faible	La ZIP n'est pas en contact direct avec de grands corridors écologiques, à l'exception d'une haie boisée qui ne devrait pas être empiétée par les panneaux.
Zones humides	Faible	Cours d'eau à proximité, mais pas en contact direct du projet. Observation d'un plan d'eau à proximité, probablement d'origine artificielle et qui n'indique pas forcément le contexte humide de la zone aux alentours, et qui devrait être peu impacté par les installations.



III.4. EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Il est envisagé que le projet s’installe sur une zone de prairie de fauche de basse et moyenne altitude, et ne devrait donc pas dénaturer ou artificialiser un sol riche en biodiversité. Cela étant, l’effet des installations photovoltaïques devrait rester faible pour la Faune. De même, les effets sur la Flore devraient quant à eux rester faibles, d’autant plus que la biodiversité présente sur site est déjà très faible avant même qu’il y ait implantation du projet. Il en est de même pour l’unique habitat du site, puisqu’il est constitué d’un espace de prairie fauchée.

Plus de 70 ZNIEFF sont présentes dans un rayon de 15 km autour de la ZIP. Les plus proches sont la ZNIEFF de type II intitulée « Coteaux et Vallée du Terrouin » et de celle de type I intitulée « Vallée du Terrouin de Trondes à Villey-Saint-Etienne », toutes deux situées à 265 mètres au Sud du projet, dans le périmètre immédiat. Il est toutefois peu probable qu’elles soient impactées par le projet, tout comme pour la ZOCI répertoriée.

Il en est de même pour les zones Natura 2000. Il en existe 8 dans un rayon de 15 km autour de la ZIP. La plupart de ces zones ont un intérêt environnemental lié aux milieux forestiers et humides, notamment de par la présence de plusieurs cours d’eau et milieux d’eau stagnantes. Ces milieux sont essentiellement mis sous pression par les activités agricoles. La distance entre la ZIP et certaine de ces ZSC et ZSP est toutefois relativement importante, la plus proche, la ZSC « Vallée de l’Esch de Ansauville à Jezainville », étant située à plus de 4 kilomètres. Cela, ainsi que la nature de l’installation, permet d’affirmer que les incidences de ce projet sur les zones Natura 2000 seront négligeables.

Une certaine biodiversité floristique et faunistique a été observée durant le suivi. Dans l’ensemble, il ne s’agissait pas d’espèce menacée et protégée, excepté pour l’AviFaune, où certaines espèces plus sensibles et protégées ont été vues. Dans sa nature même, le projet n’impacterait que peu ces espèces, la surface de la parcelle n’étant pas favorable à une éventuelle reproduction. Il s’agirait surtout du recouvrement partiel d’une potentielle aire de chasse. Notons toutefois que la haie située au Nord de la parcelle est susceptible d’accueillir une nidification de certaines espèces, dont la Pie-Grièche écorcheur classée protégée. Cette haie ne devrait pas être déboisée ou dégradée par les installations.

Au final, il apparaît que le projet n’aura pas d’impact significatif sur les ZNIEFF et zones Natura 2000. La présence du périmètre d’implantation dans le PNR de Lorraine peut amener certaines thématiques, mais cela ne devrait pas poser de problème décisif, compte tenu notamment du fait qu’aucun enjeu fort n’a été observé durant ce suivi. Il s’agit en effet d’installer des panneaux photovoltaïques en hauteur, ce qui n’artificialiserait pas complètement le sol de la prairie initiale, laquelle a d’ailleurs déjà fait l’objet d’un déboisement auparavant. L’impact sur l’AviFaune et sur certaines espèces menacées et/ou protégées devrait rester restreint dans la mesure où les haies présentes aux alentours ne seraient pas impactées. L’effet global du projet paraît donc faible.

CHAPITRE IV. CONCLUSION



Dans le cadre d'une demande d'autorisation au cas par cas du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle agricole au sein de la commune de Manoncourt-en-Woëvre par la société EI MONSIEUR CEZARD PIERRE, un diagnostic des enjeux écologiques sur le site d'étude a été établi grâce à une prospection terrain réalisée en avril 2025 accompagnée d'une étude bibliographique.

Celui-ci a permis d'identifier les espèces et milieux à valoriser et/ou préserver existants ou à potentiel écologique, d'étudier l'adéquation potentielle du projet envisagé avec les résultats de cette prospection et de la recherche bibliographique, et de dresser une synthèse des vigilances et/ou préconisations à intégrer dans la réalisation du projet dans un objectif de maintien et/ou d'amélioration de la gestion environnementale du site.

Ainsi, les effets potentiels du projet sur les différentes composantes de la zone d'étude (espaces naturels remarquables, Habitats, Flore et Faune) ont pu être mis en évidence.

Les résultats de cette étude s'articulent principalement autour des points suivants :

- **L'emprise du projet se situe dans une zone à diversité écologique faible (prairie de fauche) ;**
- **Emplacement de la ZIP dans le Parc Naturel Régional de Lorraine, impliquant potentiellement des réglementations quant à l'aménagement du territoire ;**
- **Les enjeux écologiques dans la zone étudiée sont négligeables, sauf pour l'Avifaune pour laquelle ils sont faibles à modérés du fait de la présence potentielle d'espèces protégées comme la Pie-grièche écorcheur, le Pouillot fitis, le Bruant jaune et la Linotte mélodieuse pouvant nicher autour de la haie de la ZIP, ainsi que du Milan noir, protégé, mais ne devant qu'être faiblement impacté par le projet ;**
- **Les impacts potentiels attendus avant mesures paraissent donc faibles ;**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(Les références bibliographiques complémentaires spécifiques aux expertises annexes sont détaillées dans les documents correspondants)

Sites Internet

- **INPN** : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- **LEGIFRANCE** : <https://www.legifrance.gouv.fr>
- **UICN** : <https://www.uicn.fr>
- **Géoportail** : <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- **DREAL Grand Est** : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>
- **Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine** : <https://www.cbnaal.fr/>



SIGLES

- APB : Arrêté de Protection de Biotope
- CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- CEN : Conservatoire d’Espaces Naturels
- CR : En danger critique d’extinction (CRitically endangered)
- CREN : Conservatoires Régionaux d’Espaces Naturels
- EEE : Espèce Exotique Envahissante
- EN : En danger d’extinction (ENdangered)
- ENP : Espaces Naturels Protégés
- ERC : Eviter, Réduire, Compenser
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
- IGN : Institut Géographique National
- LC : Préoccupation mineure (Least Concern)
- LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- LRN : Liste Rouge Nationale
- LRR : Liste Rouge Régionale
- MNHN : Muséum National d’Histoire Naturelle
- MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- NT : Quasi-menacé (Near Threatened)
- NE : Non Evaluée
- PNR : Parc Naturel Régional
- RE : Disparu au niveau régional (Regionally Extinct)
- RNN : Réserve Naturelle Nationale
- RNR : Réserve Naturelle Régionale
- SCEN : Sites de Conservatoires d’Espaces Naturels
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SFEPM : Société Française pour l’Etude et la Protection des Mammifères
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- VU : Vulnérable (Vulnerable)
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
- ZPS : Zone de Protection Spéciale
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ANNEXES



Annexe I : ZNIEFF du territoire d'étude et distance au projet d'installation photovoltaïque de Manoncourt-en-Woëvre (Source : BEJC, d'après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Type de ZNIEFF
Périmètre rapproché			
410030545	COTEAUX ET VALLEE DU TERROUIN	265	II
410015745	VALLEE DU TERROUIN DE TRONDES A VILLEY-SAINT-ETIENNE	265	I
410015746	GITE A CHIROPTERES A ANDILLY	1253	I
Périmètre rapproché			
410010379	ZONES HUMIDES ET FORETS DE LA WOEVRE	2 594	II
410030459	VALLEE DE L'ESCH ET BOISEMENTS ASSOCIES	3 163	II
410015894	PRAIRIES DE LA REINE DE BOUCQ A MANDRES-AUX-QUATRES-TOURS	3 492	I
410015883	FORET DE LA REINE	3 738	I
410015865	RUISSEAU DE L'ESCH D'ANSAUVILLE A JEZAINVILLE	4 090	I
410015856	VALLEE ET COTEAU DU TERROUIN A JAILLON ET FRANCHEVILLE	4 819	I
410030157	GITES A CHIROPTERES A ROGEVILLE	4 878	I
Périmètre éloigné			
410030373	CARRIERE DE VILLEY-SAINT-ETIENNE	5 124	I
410030460	COTES DU TOULOIS	5 385	II
410015819	GITES A CHIROPTERES D'ECROUVES A LAGNEY	5 385	I
410030156	GITE A CHIROPTERES A MANONVILLE	5 545	I
410030434	PRAIRIES ET BOCAGE DE VILLEY-SAINT-ETIENNE	5 779	I
410030537	PELOUSES DE JAILLON	5 917	I
410030325	PETIT ETANG VERS LES LONGUES RAIES A FRANCHEVILLE	5 959	I
410008821	ETANG DU NEUF-MOULIN A ROYAUMEIX	6 052	I
410008755	VALLONS BOISES EN VALLEE DE L'ESCH DE LIRONVILLE A JEZAINVILLE	6 066	I
410030413	FORET DE VILLEY-SAINT-ETIENNE	6 366	I
410030382	CARRIERE SOUS LE BREUIL A VILLEY-SAINT-ETIENNE	6 396	I
410001936	ETANG ROME A ROYAUMEIX	6 659	I
410030152	ETANG VERY A ROYAUMEIX	7 201	I
410030167	GITES A CHIROPTERES A TOUL	7 840	I
410030527	PRAIRIES REMARQUABLES DU TOULOIS A BRULEY, LUCEY ET TOUL	8 507	I
410007535	LE GRAND ETANG A HAMONVILLE	8 582	I

410030414	HERONNIERE DU BOIS DE LA ROPPE A VILLEY-SAINT-ETIENNE	8 831	I
410030457	PLATEAU DE HAYE ET BOIS L'EVEQUE	8 915	II
410000453	PELOUSE DE LA COTE VOIREMONT A AINGERAY	8 970	I
410001938	ETANG NEUF DE BOUCQ	9 304	I
410001940	ETANG DE LA GRANGE EN WOEVRE, DE L'ETANCHEE ET DE BRUNEHAUT A GEVILLE ET BOUCQ	9 493	I
410008795	NEUF ETANG DE MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	9 671	I
410001935	ETANG DE LA MOSEE A GEVILLE	10 049	I
410000448	MARAIS DES ETROITS PRES A AINGERAY	10 084	I
410020011	PLATEAU D'ECROUVES	10 159	I
410007537	VALLON FORESTIER DES NONNES A ECROUVES	10 273	I
410030416	PRAIRIES DE LA MOSELLE ET FORT DE GONDREVILLE	10 315	I
410030032	CAMPANULE CERVICAIRE A RAMBUCOURT	10 353	I
410000449	PELOUSES DE LA COTE BARINE A PAGNEY-DERRIERE-BARINE	10 415	I
410001858	PELOUSES A GRISCOURT ET DIEULOUARD	10 519	I
410006909	PELOUSES DU SAUT DU CERF A LIVERDUN	10550	I
410030535	COTE LABIE A TRONDES	10 968	I
410015849	ETANG DE BASOILLE A BOUCQ	10 989	I
410001941	ETANG DE LA GRANDE BRUNESSEAUX A GEVILLE	10 998	I
410015733	GITES A CHIROPTERES DE RANGEVAL	11 052	I
410030024	PRAIRIES DE LA REINE A RAMBUCOURT, BROUSSEY-RAULECOURT ET GEVILLE	11 070	I
410001939	ETANG DE GERARD SAS A GEVILLE	11 408	I
410030394	L'INGRESSIN DE FOUG A TOUL	11 489	I
410015744	GITES A CHIROPTERES A DOMMARTIN, CHAUDENEY ET PIERRE-LA-TREICHE	11 526	I
410001934	NEUF ETANG DES MOINES A GEVILLE	11 762	I
410008754	VALLONS DANS LES BOIS DE DOMMARTIN ET DU HASOY	12 555	I
410006911	PELOUSES DES PONTANCES A JEZAINVILLE	13 042	I
410015852	FORET DE CHENOT-HAZOTTE	13 171	I
410015743	LE GRAND FOUILLOT ET BOIS LE ROI A MARBACHE	13 259	I
410030168	GITE A CHIROPTERES A GONDREVILLE	13 518	I
410000451	MARAIS DE LAY-SAINT-REMY ET PAGNY-SUR-MEUSE	13 711	I
410001888	ETANG DE MAUX-LA-CHEVRE A BOUCONVILLE-SUR-MADT	13 731	I



410001937	ETANG DE BLONNAUX A BROUSSEY-RAULECOURT	13 767	I
410030023	PRAIRIE REMARQUABLE A RAMBUCOURT	13 798	I
410007518	LES PRES DU LIEGEOT A DIEULOUARD	13 975	I
410001843	GITES A CHIROPTERES DE DOMGERMAIN A BLENOD-LES-TOUL	14 093	I
410030022	PRAIRIES ET ZONES HUMIDES DE BELLEVILLE	14 264	I
410008796	FORETS COMMUNALES ENTRE PAGNY-SUR-MEUSE ET BLENOD-LES-TOUL	14 314	I
410030028	SOURCES TUFFEUSES DU PETANT A MONTAUVILLE	14 366	I
410015737	GITE A CHIROPTERES DE GIRONVILLE-SOUS-LES-COTES	14 565	I
410030406	LES BOUVADES DE BAGNEUX A CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	14 667	I
410030377	BOISEMENTS HUMIDES DU GARE LE COU A DOMGERMAIN	14 728	I
410030400	LE RUPT-DE-MAD DE LAHAYVILLE A ARNAVILLE	14 745	I
410008812	PELOUSES DE LA COTE ET DES CHIMPELLES A VILLEY-LE-SEC	14 779	I
410030517	FORET DOMANIALE DE L'AVANT-GARDE A POMPEY	14 834	I
410006908	GITES A CHIROPTERES A VILLE-AU-VAL	14 923	I
410008815	PELOUSES DE PIERRE-LA-TREICHE	14 984	I

Annexe II : Liste de la Flore déjà observée sur la commune (Source : BEJC, d'après données de l'INPN et du Conservatoire Botanique Alsace Lorraine)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge France	Liste Rouge Grand Est	Patrimoniales	Indicatrice de zone humide (D'après arrêté du 24 juin 2008)	Déterminante ZNIEFF	Espèce exotique envahissante
Sapin pectiné, Sapin à feuilles d'If	<i>Abies alba</i> Mill.	LC	LC				
Érable champêtre, Acéraille	<i>Acer campestre</i> L.	LC	LC				
Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	<i>Acer negundo</i> L.	NA	NA				Plante Exotique Envahissante implantée
Érable plane, Plane	<i>Acer platanoides</i> L.	LC	LC				
Érable sycomore, Grand Érable	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	LC	LC				
Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	<i>Achillea millefolium</i> L.	LC	LC				
Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer, Achillée ptarmique	<i>Achillea ptarmica</i> L.	LC	LC		Oui		
Marronnier d'Inde, Marronnier commun	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	NA	NA				
Aigremoine, Francormier	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	LC	LC				
Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i> L.	LC	LC				
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	LC	LC		Oui		
Bugle rampante, Consyre moyenne	<i>Ajuga reptans</i> L.	LC	LC				
Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée	<i>Alisma lanceolatum</i> With.	LC	LC			Oui	
Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	LC	LC		Oui		
Alliaire, Herbe aux aulx	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	LC	LC				
Ail des vignes, Oignon bâtard	<i>Allium vineale</i> L.	LC	LC				
Aulne glutineux, Verne	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	LC	LC		Oui		
Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	LC	LC				
Amarante réfléchie, Amaranthe à racine rouge, Blé rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	NA	NA				Plante Exotique à préoccupation mineure
Anémone des bois, Anémone sylvie	<i>Anemone nemorosa</i> L.	LC	LC				
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	LC	LC				
Cerfeuil des bois, Persil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	LC	LC				
Grande bardane, Bardane commune	<i>Arctium lappa</i> L.	LC	LC				
Potentille des oies	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb.	LC	LC				
Fromental élevé, Ray-grass français	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	LC	LC				
Gouet tâcheté, Chandelle	<i>Arum maculatum</i> L.	LC	LC				
Asaret, Cabaret, Asarum d'Europe, Roussin	<i>Asarum europaeum</i> L.	LC	LC			Oui	
Arroche hastée	<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	LC	LC				
Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe	<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton	LC	LC				



Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L.	LC	LC				
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i> Roth	LC	LC				
Brachypode des bois, Brome des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beaur.	LC	LC				
Brome érigé	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr.	LC	LC				
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	LC	LC				
Brome en grappe	<i>Bromus racemosus</i> L.	LC	LC		Oui		
Charée	<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst.	LC	LC			Oui	
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i> L.	LC	LC				
Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	LC	LC				
Cardamine des prés, Cresson des prés	<i>Cardamine pratensis</i> L.	LC	LC		Oui		
Laîche aiguë, Laîche grêle	<i>Carex acuta</i> L.	LC	LC		Oui		
Laîche des marais, Laîche fausse, Laîche aiguë, Laîche fausse Laîche aiguë	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	LC	LC		Oui		
Laîche distique	<i>Carex disticha</i> Huds.	LC	LC		Oui		
Laîche glauque, Langue-de-pic	<i>Carex flacca</i> Schreb.	LC	LC				
Laîche hérissée	<i>Carex hirta</i> L.	LC	LC				
Laîche cuivrée	<i>Carex otrubae</i> Podp.	LC	LC				
Laîche millet, Faux Fenouil	<i>Carex panicea</i> L.	LC	LC		Oui		
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i> Curtis	LC	LC		Oui		
Laîche à bec, Laîche en ampoules	<i>Carex rostrata</i> Stokes	LC	LC		Oui		
Laîche en épis	<i>Carex spicata</i> Huds.	LC	LC				
Laîche des bois	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	LC	LC				
Laîche des renards, Carex des renards	<i>Carex vulpina</i> L.	LC	LC		Oui	Oui	
Charme, Charmille	<i>Carpinus betulus</i> L.	LC	LC				
Centauree jaccée, Tête de moineau, Ambrette	<i>Centaurea jacea</i> L.	LC	LC				
Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i> L.	LC	LC				
Céraiste commune	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	LC	LC				
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	LC	LC				
Cornifle nageant, Cornifle immergé	<i>Ceratophyllum demersum</i> L.	LC	LC				
Petite linaire à feuilles rougeâtres, Linaire	<i>Chaenorrhinum minus</i> subsp. <i>pseudorubrifolium</i> Gamisans	EN	NA				
Cirse des champs, Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	LC	LC				
Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	LC	LC				
Clématite des haies, Herbe aux gueux	<i>Clematis vitalba</i> L.	LC	LC				
Colchique d'automne, Safran des prés	<i>Colchicum autumnale</i> L.	LC	LC				

Muguet, Clochette des bois	<i>Convallaria majalis</i> L.	LC	LC				
Liseron des champs, Vrillée	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	LC	LC				
Liset, Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i> L.	LC	LC				
Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	<i>Cornus mas</i> L.	LC	LC				
Cornouiller sanguin, Sanguine	<i>Cornus sanguinea</i> L.	LC	LC				
Noisetier, Avelinier	<i>Corylus avellana</i> L.	LC	LC				
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	LC	LC				
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	LC	LC				
Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	LC	LC				
Crételle	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	LC	LC				
Juniesse	<i>Cytisus scoparius</i> subsp. <i>scoparius</i> (L.) Link	LC	NA				
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata</i> L.	LC	LC				
Carotte sauvage, Daucus carotte	<i>Daucus carota</i> L.	LC	LC				
Canche cespiteuse, Canche des champs	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	LC	LC		Oui		
Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	LC	LC				
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	LC	LC				
Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	LC	NA				
Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	LC	LC		Oui		
Prêle des champs, Queue-de-renard	<i>Equisetum arvense</i> L.	LC	LC				
Prêle des eaux, Prêle des cours d'eau, Prêle des rivières	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	LC	LC		Oui		
Prêle d'hiver, Jonc hollandais	<i>Equisetum hyemale</i> L.	LC	LC		Oui	Oui	
Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L.	NA	NA				Liste d'observation
Bonnet-d'évêque	<i>Euonymus europaeus</i> L.	LC	LC				
Euphorbe des bois, Herbe à la faux	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	LC	LC				
Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	LC	LC				
Euphorbe à feuilles larges, Euphorbe à feuilles plates	<i>Euphorbia platyphyllos</i> L.	LC	LC				
Hêtre, Hêtre commun, Fouteau	<i>Fagus sylvatica</i> L.	LC	LC				
Ficaire à bulbilles	<i>Ficaria verna</i> Huds.	LC	LC				
Reine des prés, Spirée Ulmaire	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	LC	LC		Oui		
Fraisier sauvage, Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L.	LC	LC				
Frêne élevé, Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	LC	LC				
Gaillet dressé	<i>Galium album</i> Mill.	LC	LC				
Gaillet gratteron, Herbe collante	<i>Galium aparine</i> L.	LC	LC				
Gaillet commun, Gaillet Mollugine	<i>Galium mollugo</i> L.	LC	LC				



Gaillet jaune, Caille-lait jaune	<i>Galium verum</i> L.	LC	LC				
Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i> L.	LC	LC				
Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i> L.	LC	LC				
Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	<i>Geum urbanum</i> L.	LC	LC				
Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L.	LC	LC				
Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb.	LC	LC		Oui		
Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	<i>Hedera helix</i> L.	LC	LC				
Hellébore fétide, Pied-de-griffon	<i>Helleborus foetidus</i> L.	LC	LC				
Berce du Caucase, Berce de Mantegazzi	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	NA	NA				Plante Exotique Envahissante implantée
Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	LC	LC				
Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i> L.	LC	NA				
Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	LC	LC				
Houlque laineuse, Blanchard	<i>Holcus lanatus</i> L.	LC	LC				
Millepertuis velu, Millepertuis hérissé	<i>Hypericum hirsutum</i> L.	LC	LC				
Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	<i>Hypericum perforatum</i> L.	LC	LC				
Inule aunée, Grande aunée, Inule Hélénie	<i>Inula helenium</i> L.	NA	NA				
Inule à feuilles de saule	<i>Inula salicina</i> L.	LC	LC				
Iris faux acore, Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i> L.	LC	LC		Oui		
Séneçon à feuilles de Roquette	<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	LC	LC				
Herbe de saint Jacques	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn.	LC	LC				
Jonc épars, Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i> L.	LC	LC		Oui		
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i> L.	LC	LC		Oui		
Knautie des champs, Oreille-d'âne	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	LC	LC				
	<i>Lactuca viminea</i> subsp. <i>chondrilliflora</i> (Boreau) Bonnier	LC	NA				
Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	<i>Lamium album</i> L.	LC	LC				
Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées	<i>Lamium maculatum</i> (L.) L.	LC	LC				
Lampsane commune, Graceline	<i>Lapsana communis</i> L.	LC	LC				
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	LC	LC				
Passerage champêtre, Passerage des champs	<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br.	LC	LC				
Passerage drave, Pain-blanc	<i>Lepidium draba</i> L.	LC	NA				
Troëne, Raisin de chien	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	LC	LC				
Lin à feuilles de Salsola	<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (Caball.) Rivas Mart.	LC	NA				

Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i> L.	LC	LC				
Ornithogale des Pyrénées	<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda	LC	LC			Oui	
Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	LC	LC				
Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	<i>Lotus corniculatus</i> L.	LC	LC				
Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime	<i>Lotus maritimus</i> L.	LC	LC			Oui	
Lotus des marais, Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	LC	LC		Oui		
Oeil-de-perdrix	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	LC	LC				
Lycope d'Europe, Chanvre d'eau	<i>Lycopus europaeus</i> L.	LC	LC				
Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	LC	LC		Oui		
Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	LC	LC		Oui		
Salicaire commune, Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i> L.	LC	LC		Oui		
Matricaire Camomille	<i>Matricaria chamomilla</i> L.	LC	LC				
Luzerne lupuline, Minette	<i>Medicago lupulina</i> L.	LC	LC				
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i> L.	LC	LC				
Mélitte à feuilles de Mélisse	<i>Melittis melissophyllum</i> L.	LC	LC	Oui		Oui	
Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouille	<i>Mentha aquatica</i> L.	LC	LC		Oui		
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i> L.	LC	LC		Oui		
Millet diffus, Lillet étalé, Millet sauvage	<i>Milium effusum</i> L.	LC	LC				
Monotrope Sucepin	<i>Monotropa hypopitys</i> subsp. <i>hypopitys</i> L.	LC	LC				
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	LC	LC				
Nénuphar jaune, Nénufar jaune	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	LC	LC				
Nénuphar blanc, Lys des étangs	<i>Nymphaea alba</i> L.	LC	LC			Oui	
Euphrase lancéolée	<i>Odontites luteus</i> subsp. <i>lanceolatus</i> (Gaudin) P.Fourn.	LC	NA				
Orchis mâle, Herbe à la couleuvre	<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	LC	LC				
Orchis pourpre, Grivollée	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	LC	LC				
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i> L.	LC	LC				
Ornithogale sans tige, Ornithogale de Sardaigne	<i>Ornithogalum exscapum</i> subsp. <i>sandalioticum</i> Tornad. & Garbari	VU	NA				
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L.	LC	LC				
Parisette à quatre feuilles, Étrangle loup	<i>Paris quadrifolia</i> L.	LC	LC				
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	NA	NA				Plante Exotique Envahissante implantée
Panais cultivé, Pastinacier	<i>Pastinaca sativa</i> L.	LC	LC				



Persicaire flottante	<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray	LC	LC				
Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	LC	LC				
Baldingère faux-roseau, Fromenteau	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	LC	LC		Oui		
Fléole de Bertoloni	<i>Pbleum nodosum</i> L.	LC	LC				
Fléole des prés	<i>Pbleum pratense</i> L.	LC	LC				
Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud.	LC	LC		Oui		
Épicéa commun, Sérente	<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst.	LC	NT				
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i> L.	LC	LC				
Pois cultivé	<i>Pisum sativum</i> subsp. <i>sativum</i> L.	NA	NA				
Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	<i>Plantago lanceolata</i> L.	LC	LC				
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> L.	LC	LC				
Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	<i>Poa trivialis</i> L.	LC	LC				
Sceau de Salomon multiFlore, Polygonate multiFlore	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	LC	LC				
Renouée des oiseaux, Renouée Traînage	<i>Polygonum aviculare</i> L.	LC	LC				
Peuplier commun noir, Peuplier noir	<i>Populus nigra</i> L.	LC	DD		Oui		
Peuplier Tremble	<i>Populus tremula</i> L.	LC	LC				
Peuplier du Canada	<i>Populus × canadensis</i> Moench.	NA	NA				NA
Potamot nageant	<i>Potamogeton natans</i> L.	LC	LC				
Potentille rampante, Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i> L.	LC	LC				
Pimprenelle à fruits réticulés	<i>Poterium sanguisorba</i> L.	LC	LC				
Primevère élevée, Coucou des bois	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	LC	LC				
Coucou, Primevère officinale, Brérelle	<i>Primula veris</i> L.	LC	LC				
Merisier vrai, Cerisier des bois	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	LC	LC				
Épine noire, Prunellier, Pelossier	<i>Prunus spinosa</i> L.	LC	LC				
Sapin de Douglas, Pin de l'Orégon	<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco	NA	NA				Liste d'observation
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	LC	LC		Oui		
Pulmonaire du Dauphiné	<i>Pulmonaria longifolia</i> subsp. <i>delphinensis</i> Bolliger	LC	NA				
Pulmonaire alpine	<i>Pulmonaria mollis</i> subsp. <i>alpigena</i> W.Sauer	DD	NA				
Pulmonaire des montagnes	<i>Pulmonaria montana</i> Lej.	LC	LC			Oui	
Chêne pédonculé, Gravelin	<i>Quercus robur</i> L.	LC	LC				
Stellaire holostée	<i>Rabelera holostea</i> (L.) M.T.Sharpley & E.A.Tripp	LC	LC				
Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L.	LC	LC				
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	LC	LC				
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L.	LC	LC		Oui		

Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	NA	NA				Plante Exotique Envahissante implantée
Groseillier des Alpes	<i>Ribes alpinum</i> L.	LC	LC			Oui	
Robinier faux-acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	NA	NA				Plante Exotique Envahissante implantée
Rosier des champs, Rosier rampant	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	LC	LC				
Rosier des chiens, Rosier des haies	<i>Rosa canina</i> L.	LC	LC				
Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i> L.	LC	LC		Oui		
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i> L.	DD	NA				
Oseille des prés, Rumex oseille	<i>Rumex acetosa</i> L.	LC	LC				
Patience crépue, Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i> L.	LC	LC				
Patience sanguine	<i>Rumex sanguineus</i> L.	LC	LC		Oui		
Sagittaire à feuilles en cœur, Flèche-d'eau	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	LC	LC		Oui		
Saule blanc, Saule commun	<i>Salix alba</i> L.	LC	LC		Oui		
Saule marsault, Saule des chèvres	<i>Salix caprea</i> L.	LC	LC				
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L.	LC	LC				
Osier blanc	<i>Salix viminalis</i> L.	LC	LC		Oui		
Sureau noir, Sampéquier	<i>Sambucus nigra</i> L.	LC	LC				
Fétuque Roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort.	LC	LC				
Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	LC	LC		Oui		
Scirpe des bois, Scirpe des forêts	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	LC	LC		Oui		
Liondent d'automne	<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i> (L.) Moench	LC	LC				
Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	<i>Scrophularia auriculata</i> L.	LC	LC		Oui	Oui	
Scrophulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	LC	LC				
Scutellaire casquée, Scutellaire à casque	<i>Scutellaria galericulata</i> L.	LC	LC		Oui		
Silaüs des prés, Cumin des prés	<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell.	LC	LC		Oui	Oui	
Moutarde des champs, Raveluche	<i>Sinapis arvensis</i> L.	LC	LC				
Douce amère, Bronde	<i>Solanum dulcamara</i> L.	LC	LC		Oui		
Laiteron rude, Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	LC	LC				
Alouchier, Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	LC	LC				
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum</i> Rehmann	LC	LC		Oui		
Rubanier dressé, Ruban-d'eau	<i>Sparganium erectum</i> L.	LC	LC		Oui		
Épiaire des marais, Ortie bourbière	<i>Stachys palustris</i> L.	LC	LC		Oui		
Épiaire des bois, Ortie à crapauds	<i>Stachys sylvatica</i> L.	LC	LC				
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i> L.	LC	LC				



Mouron des oiseaux, Morgeline	<i>Stellaria media (L.) Vill.</i>	LC	LC				
Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	<i>Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake</i>	NA	NA				Plante Exotique potentiellement invasive
Grande consoude	<i>Symphytum officinale L.</i>	LC	LC		Oui		
Pissenlit	<i>Taraxacum aequilobiforme Soest</i>	LC	NA				
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale F.H.Wigg.</i>	LC	LC				
If à baies	<i>Taxus baccata L.</i>	LC	LC			Oui	
Germandrée des marais, Chamaraz, Germandrée d'eau	<i>Teucrium scordium L.</i>	LC	NT		Oui	Oui	
Torilis faux-cerfeuil, Grattau	<i>Torilis japonica (Houtt.) DC.</i>	LC	LC				
Sorbier alisier	<i>Torminalis glaberrima (Gand.) Sennikov & Kutto</i>	LC	LC				
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis L.</i>	LC	LC				
Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	<i>Trifolium dubium Sibth.</i>	LC	LC				
Trèfle des prés, Trèfle violet	<i>Trifolium pratense L.</i>	LC	LC				
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	<i>Trifolium repens L.</i>	LC	LC				
Trisetè commune, Avoine dorée	<i>Trisetum flavescens (L.) P.Beauv.</i>	LC	LC				
Massette à larges feuilles	<i>Typha latifolia L.</i>	LC	LC		Oui		
Petit orme, Orme cilié	<i>Ulmus minor Mill.</i>	LC	LC				
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica L.</i>	LC	LC				
Valériane un peu hispide, Valériane à poils rudes	<i>Valeriana excelsa Poir.</i>	NA	LC				
Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	<i>Veronica chamaedrys L.</i>	LC	LC				
Véronique de Perse	<i>Veronica persica Poir.</i>	NA	NA				
Viorne mancienne	<i>Viburnum lantana L.</i>	LC	LC				
Viorne obier, Viorne aquatique	<i>Viburnum opulus L.</i>	LC	LC				
Vesce des moissons	<i>Vicia segetalis Thuill.</i>	LC	LC				
Vesce des haies	<i>Vicia sepium L.</i>	LC	LC				
Grande pervenche	<i>Vinca major L.</i>	LC	NA				Plante Exotique Envahissante émergente
Petite pervenche, Violette de serpent	<i>Vinca minor L.</i>	LC	LC				
Violette des bois, Violette de Reichenbach	<i>Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau</i>	LC	LC				
Gui des feuillus	<i>Viscum album L.</i>	LC	LC				
Lampourde épineuse	<i>Xanthium spinosum L.</i>	NA	NA				